



DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Le Rousset

VERBATIM

Atelier

Équipements publics induits et impacts sur la vie locale

Saint-Bonnet-de-Joux, vendredi 5 juin, 18h30-21h30

Josiane CORNELOUP, Maire de Saint-Bonnet-de-Joux

Il est normal, par rapport à un projet de cette envergure, que nous ayons des interrogations et des questions et qu'elles trouvent des réponses. En revanche, je souhaite vraiment qu'en cours et à l'issue de ce débat, nous soyons en capacité d'avoir un esprit constructif et de réaliser un modèle qui nous corresponde, qui satisfasse le plus grand nombre d'entre nous et qui contribue au développement de notre territoire. Je vais passer maintenant la parole à Mme BRÉVAN, qui va animer cet atelier.

Merci à vous.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci Madame le Maire, merci d'abord de nous prêter cette belle salle. Merci à tous les participants, dont certains sont des fidèles de ce débat. On reconnaît des visages... Ce n'est pas moi qui vais animer l'atelier, c'est mon collègue, Philippe QUEVREMONT, qui l'a préparé.

Je vais tout de même vous dire quelques mots. Vous avez peut-être vu que nous avons décidé de prolonger le débat, jusqu'au 4 septembre. Pourquoi cette prolongation ? Essentiellement en raison de l'intérêt que suscite ce débat, de l'importance des questions et de la difficulté qu'il y aurait à s'arrêter véritablement le 20 juillet, toutes les questions n'auraient alors pas eu de réponse. Pour le moment, on garde le calendrier tel qu'il est. Il y a les mêmes réunions. Il y a une troisième réunion générale le 3 juillet. Ce sera la dernière réunion de débat à proprement parler. Et puis, la réunion du 4 septembre qui se tiendra dans la salle de Marizy, puisque le Maire nous prêtera sa salle. Ce sera une réunion de restitution de la Commission que je préside, mais également de restitution de votre part sur ce que vous en avez tiré, sur ce qui vous reste encore à approfondir. Ce sera véritablement une réunion de réflexion sur ce que ce débat a permis d'éclairer et d'apporter.

Si le site Internet restera ouvert jusqu'à cette date, il ne pourra être possible de répondre à toutes les questions jusqu'à la fin. Les questions qui arriveront après le 20 août, il n'est pas du tout certain qu'elles obtiendront des réponses dans le délai du débat. Car évidemment, vous savez comme tout le monde qu'au mois d'août, il y a un petit peu moins de disponibilité des personnes et puis ce sera très court. Il en va de même pour les cahiers d'acteurs qui arriveront après le 20 août. Voilà, on aura un petit peu de difficulté à les mettre en forme. Je crois que ça correspondait à un souhait. La Commission a décidé de cette prolongation.

Des réunions décisives vont avoir lieu. Demain aura lieu une visite du site d'implantation et un long atelier sur les questions d'environnement au sens général et sur le plan énergétique. Il y a beaucoup de sujets à aborder. Lundi aura lieu un atelier sur l'agriculture. Le soir se déroulera une réunion générale, dite du débat. Elle sera l'occasion de faire le point sur ce qui s'est dit jusqu'à maintenant et sur ce qui reste à approfondir. Les participants pourront s'exprimer un peu plus longuement. Généralement, on demande à tout le monde d'être un peu bref, de manière à laisser le maximum de possibilités de prises de parole. Quelques personnes se sont inscrites. Il faut répartir le temps de parole, veiller à l'égalité entre les temps de parole. Ceux qui, représentants des institutions ou des collectivités, souhaitent avoir un propos construit, un peu global sur ce projet et sur ce qui s'est dit jusqu'à maintenant, seront gentils de se signaler à Julie QUENTEL et Wahel EL SAYED que vous connaissez tous bien maintenant.

Ce soir, Philippe QUEVREMONT animera la réunion. C'est une réunion autour de laquelle beaucoup de sujets assez techniques seront abordés. Si l'on veut aller jusqu'au bout des sujets, il va falloir respecter des temps d'interventions, parce que sinon on n'arrivera pas à finir et on ne peut pas travailler jusqu'à minuit. Philippe QUEVREMONT fera donc un peu le gendarme sur les temps d'intervention. Beaucoup d'intervenants sont prévus, car le sujet est technique, mais il faut arriver au bout. Pour ma part, je vais faire le scribe, le rapport. Vous ne m'entendrez pas ce soir. On se « passe les rôles » les uns les autres. La Commission du débat public est assez démocratique dans son fonctionnement. J'en suis tout à fait ravie, d'autant que ça me permettra de ne pas user ma voix. Je passe donc la parole à Philippe QUEVREMONT. Et puis tu tiens les délais.

Philippe QUEVREMONT

Bonsoir à tous. On voulait d'abord vous exposer la façon dont cet atelier est construit. Il y a d'abord une petite introduction par le Conseil départemental, qui va nous expliquer quel a été son rôle d'ensemblier, puisque ce sont les services du Conseil départemental qui ont non seulement travaillé sur ces questions réseaux, mais qui ont également demandé à nos différents partenaires, les différents syndicats, de s'associer à ce travail. Ma proposition est de ne pas ouvrir le débat derrière, puisque nous savons, par l'expérience des réunions précédentes, que si nous débattons de ce point-là non seulement nous allons passer beaucoup de temps, mais nous allons anticiper

sur des choses qui seraient plus adéquates de dire à la réunion générale, lundi. En revanche, je vous propose de prendre ensuite les réseaux les uns après les autres : l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, le gaz, les accès routiers, Internet et téléphone. On a fixé des délais de principe, pensant que les gens parleraient plus longtemps par exemple sur l'eau potable que sur le gaz. Si vous calculez, vous voyez qu'en arrivant au bout on aura dépassé les 2 heures de réunions. Il faut donc garder ce point-là en tête. Je ferai le gendarme. J'essaierai de le faire avec souplesse. On est tous dans le même bateau de ce côté-là.

S'il n'y a pas de questions à ce stade... Si, il y a une question. Je vais demander une petite discipline, c'est d'annoncer votre nom à chaque fois.

Michelle DEMEUR, Saint-Marcelin-de-Cray

Il m'avait semblé que le thème de cet atelier était « Équipements induits et impacts sur la vie locale »... Je ne vois pas « l'impact sur la vie locale ». Qu'en sera-t-il ?

Philippe QUEVREMONT

Effectivement, on ne l'a pas spécifiquement préparé, parce qu'il n'y avait pas d'information que l'on pouvait vous amener à ce stade. Je vais donc garder du temps à la fin pour des questions et des réponses, je l'espère, sur ce point.

Est-ce qu'il y a une autre question ? Sur les questions d'organisation ?

Question du public inaudible

Philippe QUEVREMONT

Aujourd'hui, il n'y a pas besoin. En revanche, pour la séance de lundi soir, qui est une séance plénière, à mi-débat, pour mieux répartir le temps de parole, nous proposerons à chacun de s'inscrire. Aujourd'hui, il suffit de lever la main.

Je vais proposer au Conseil départemental de faire l'introduction. Pour chaque thème, il y a des transparents présentés. J'ai demandé dans la préparation de cet atelier que l'on aille suffisamment vite pour que pour chaque thème on garde au moins la moitié du temps pour le débat.

Fabien GENET, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais saluer la présence d'un certain nombre d'élus et de collègue du Conseil départemental qui m'accompagne aujourd'hui. Je salue également la présence d'un certain nombre de responsables de services, de syndicats, d'administrations et de services techniques.

Je suis Fabien GENET, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires. À la demande du président, André ACCARY, qui vous prie d'excuser son absence ce soir, je suis particulièrement ce dossier de Center Parcs.

En quelques mots, quel a été le positionnement du département sous la précédente majorité et aujourd'hui avec le nouvel exécutif ? Il y a eu ce projet de développement économique porté par le groupe Pierre & Vacances, qui est venu à la rencontre des élus et du département, qui a demandé à ce que dans le cadre de ce dossier d'implantation le site éventuellement retenu puisse disposer de l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'ouverture à l'urbanisation en bordure de terrain d'acier. Cette façon de faire, le fait qu'un porteur de projet économique vienne à la rencontre des institutions...

Question du public

Porteur de projet économique... mais l'économie, ce n'est pas tout. Il faut quand même songer que l'on est dans un pays où il n'y a pas encore d'agriculture biologique véritable. Et vous pensez nous faire un projet de tourisme ont on n'a que faire. Vous mettez en l'air une forêt ! À quoi vous jouez !? Vous avez 4 millions d'euros, tout un

coup, à foutre dedans au Conseil départemental. Ce n'est pas possible ! Ce n'est pas raisonnable ! Vous êtes en train de nous rouler dans la farine avec vos réunions.

Fabien GENET, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires

En tout cas, notre objectif et notre présence nombreuse ce soir, c'est de ne rouler personne dans la farine, au contraire d'apporter un certain nombre d'informations, pour ceux effectivement qui veulent bien entendre cette information et éventuellement la discuter, l'interroger, voire même la critiquer. Mais avant de rentrer dans le débat et que vous puissiez nous faire part de vos oppositions, de vos questions, il est peut-être utile de faire le point sur comment ça s'est passé.

J'étais donc en train de dire que cette façon de faire, qu'un porteur de projet vienne à la rencontre des communes du département pour demander un aménagement des infrastructures publiques jusqu'au droit de la parcelle, cela se pratique aujourd'hui dans l'ensemble des communes, des départements de France. Les collectivités locales ont déjà l'habitude d'investir dans ces aménagements publics au droit de la parcelle. D'autres grands dossiers...

Une intervenante du public

Amazon.

Fabien GENET, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires

Par exemple, mais également d'autres projets. On a l'Assemblée départementale, lors de la prochaine réunion, une subvention très importante pour aménager une voirie. Plus de 18 millions d'euros d'argent public vont être investis à Chalon-sur-Saône. Je ne vois pas sur ce dossier beaucoup d'interrogations sur l'utilisation de l'argent public. J'en conclus donc que finalement si la collectivité qui saurait investir pour permettre du développement économique peut être autorisée en ville, ça peut être finalement aussi intéressant qu'un peu d'argent public vienne aussi à la campagne. C'est pourquoi le département a souhaité étudier la demande du Groupe Pierre & Vacances.

Le département a été chargé de conduire une étude de faisabilité technique, pour regarder si les aménagements nécessaires pour cette installation, à cet endroit-là, étaient compatibles techniquement et financièrement avec la réalité du lieu d'implantation de ce projet. Pour cela, le département a un certain nombre de services sur lesquels il peut s'appuyer. Il a souhaité également s'adjoindre l'assistance de l'Agence technique départementale pour coordonner les différents acteurs, étant donné que certains sont de compétence directe départementale et que d'autres sont rattachées à d'autres organismes.

Il est important de préciser un certain nombre de règles de base qui s'appliquent dans ce dossier. Le département n'a pas la compétence de la mise en œuvre d'infrastructures primaires. Pour un certain nombre de ces infrastructures, d'autres sont compétents (cf. la commune, la Communauté de commune, le département, etc.). Vous allez voir tout au long de la réunion que les organismes compétents dans chaque secteur viendront présenter les études qu'ils ont pu réaliser pour étudier la faisabilité à la fois technique et financière de ces aménagements publics.

Dans les études conduites, un des principes poursuivis, c'est que les coûts liés aux travaux d'aménagement d'infrastructures existantes puissent dans la mesure du possible s'autofinancer par les consommations induites. C'est-à-dire que l'idée a été : puisqu'il y a un nouvel utilisateur va utiliser les infrastructures, qu'il puisse équilibrer par les consommations qu'il va induire les dépenses créées par son projet. Seulement, pour un certain nombre d'infrastructures, ce principe ne suffit pas. Il faut une subvention d'équilibre. C'est pourquoi le Protocole d'accord signé il y a quelques mois maintenant entre le département, la région et le Groupe Pierre & Vacances prévoit que le Département de Saône-et-Loire mobilisera au maximum une enveloppe de 5 millions d'euros pour assurer l'équilibre d'un certain nombre d'infrastructures, soit en direct, pour les compétences qui sont les siennes (cf. la voirie départementale par exemple), soit sous forme de fonds de concours ou de subvention à d'autres organismes qui pourraient être compétents en la matière (par exemple pour une station d'épuration, pour un réseau d'eau, etc.). On y reviendra tout à l'heure.

Voilà comment s'est un peu organisé le travail du département et de ces partenaires, travail qui va vous être présenté dans quelques instants.

Je dirais enfin que les études et propositions réalisées et qui vont vous être présentées de façon synthétique ce soir relèvent du niveau de la faisabilité au vu du stade d'avancement. Très clairement, toutes les études n'ont pas aujourd'hui été finalisées, car nous ne sommes pas complètement avancés dans le projet. Du reste, dans le cadre

de l'organisation même du débat public, tout est suspendu. Il faut déjà que nous puissions débattre tous ensemble avec le porteur de projet de l'intérêt du projet avant d'aller plus loin. Cela explique également que nous en soyons seulement au stade des études de faisabilité, que nous n'ayons pas encore toutes les réponses sur certains points techniques (notamment du fait que le porteur de projet n'a pas arrêté tous ses choix techniques, si bien que les organismes ne peuvent pas aller plus avant dans les études). Cela explique que sur certains points nous n'aurons pas forcément toutes les réponses. Sur les coûts, des engagements sont arrêtés dans le protocole (cf. maximum de 5 millions d'euros d'aide). On a aujourd'hui un certain nombre de calculs sur des dépenses, mais tous les coûts n'ont pas été arrêtés définitivement.

Je voudrais dire également à ce sujet que les études complémentaires, ainsi que ce qui ressortira du Débat public, pourra faire que certains choix techniques seront réorientés, aménagés, voire envisagés. Des arbitrages complémentaires, par exemple en matière de performance environnementale, en matière géothermique, etc., pourront avoir lieu.

Je répéterai une dernière fois, la question ayant été soulevée dans de précédents ateliers, qu'en dehors de ces études préliminaires, il n'y a pas de travaux aujourd'hui engagés. Ils ne seront engagés qu'après la conclusion du débat public, qu'après une éventuelle décision de Pierre & Vacances de réaliser le projet, que bien évidemment avant d'engager les travaux, il faudra que l'on ait la certitude absolue que Pierre & Vacances réalise ce site (le montage financier ayant été élaboré par rapport aux consommations induites, on ne peut pas se permettre de commencer à faire des travaux sans avoir la certitude d'avoir un consommateur derrière). La maîtrise d'ouvrage sera réalisée par les opérateurs compétents ou désignés, à défaut par les collectivités concernées.

Je vous propose, thématique par thématique, d'envisager les études techniques conduites. Si vous permettez juste, Monsieur le Président, avant de conclure, je voudrais répondre à la question de tout à l'heure sur la vie locale. Ça va être présenté à chaque fois, pour chaque thématique. Il a été regardé bien sûr la faisabilité technique (peut-on brancher le réseau ?), la faisabilité financière (trouve-t-on un équilibre avec le consommateur ?) et les conséquences que cela peut avoir localement sur le fonctionnement du réseau en question, voire sur les désagréments que cela peut générer, enfin sur les améliorations de services que cela peut apporter aux habitants des localités avoisinantes.

Philippe QUEVREMONT

Merci. Comme je l'ai annoncé tout à l'heure. Nous rentrons tout de suite dans le concret. Nous nous plaçons dans l'hypothèse d'une réalisation. Regardons tout de suite comment cela va se passer du point de l'alimentation de l'eau potable...

Corinne LIEVRE, Accueil Paysan

Un commentaire par rapport à l'introduction s'il vous plaît.

Philippe QUEVREMONT

Je vous en prie, si vous voulez bien vous présenter.

Corinne LIEVRE

Corinne LIEVRE, Accueil Paysan. Monsieur vient de nous expliquer que l'on allait parler de faisabilité. Avant de s'intéresser à la faisabilité, on n'a pas parlé d'opportunité. Et moi je condamne, et nous sommes nombreux à condamner, le fait que les pouvoirs publics s'intéressent à un projet d'arrière-garde, qui s'il a été peut-être moderne dans les années 80 est aujourd'hui complètement à contrecourant de tout ce que l'on sait sur le réchauffement climatique et sur les économies d'énergie nécessaires. Avant de savoir si on peut effectivement créer une bulle à 29 ° C dans le Charolais, il faudrait peut-être se poser la question de l'intérêt public d'un tel projet dans la situation actuelle où nous sommes de réchauffement climatique. Peut-être que ce type de projet sera considéré dans quelques dizaines d'années comme un crime contre l'humanité. C'est-à-dire que toutes les personnes qui n'ont pas fait ce qu'elles devaient faire, au moment où il fallait le faire, pour maintenir en dessous de 2 ° C le réchauffement climatique seront coupables de toutes les guerres et de tous les problèmes de migration de personnes qui seront liés à ce réchauffement climatique. Je condamne ce projet de A à Z, qu'il soit faisable ou pas.

Philippe QUEVREMONT

Merci madame, je vais donner la parole une deuxième fois puisque j'ai commencé.

Roland POGET

Merci, Roland POGET. Monsieur le Maire et Monsieur le Vice-président, je n'ai pas bien supporté votre opposition financière entre ville et campagne. On ne nous a pas informés du projet de 18 millions d'euros... Ici, on le sait. Il est donc certain que pour vous, élus, la situation est un peu plus gênante. On peut en discuter, mais n'opposez la ville et la campagne, s'il vous plaît du point de vue de l'économie.

Philippe QUEVREMONT

Je prends ça comme une prise de position. Je ne propose pas à Fabien GENET, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires de répondre. Votre propos était d'entrer dans le concret des réseaux. Mais je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous nous plaçons dans une hypothèse et la question de l'opportunité évoquée tout à l'heure est une question qui va perdurer sur l'ensemble de ces débats.

Question du public

Je suis toujours un peu étonné, je me demande jusqu'à quand on va se comporter ainsi. En Allemagne, par exemple, écologie et économie arrivent à trouver un terrain d'entente. Et vous savez très bien aussi qu'en Allemagne, sous l'influence des lobbies, on a mis en place la Transition énergétique. Encore hier soir, à la télévision il y avait tout un projet en France du côté de Bordeaux, où il était expliqué qu'il y avait 260 hectares de photovoltaïque dans les champs... Alors c'est bien de produire de l'électricité photovoltaïque, mais il y a juste un problème : vous ne produisez pas 24h/24h et 12/12 mois et on ne sait pas stocker l'électricité. Cela veut dire qu'il faut absolument avoir à côté, avec un tel projet, une roue de secours.

Philippe QUEVREMONT

Je vais vous arrêter monsieur s'il-vous-plaît.

Question du public

Non, non, par rapport au projet du Rousset, pour une fois qu'il y a une entreprise qui s'intéresse au milieu rural, où nous avons 10 à 15 habitants au kilomètre carré... Jusqu'à quand vous allez passer votre temps à être systématiquement contre tous les projets. Soyez constructifs ! Arrêtez d'être systématiquement contre ! Aujourd'hui c'est Center Parcs, demain c'est autre chose. Vous croyez qu'on va réduire le chômage comme ça, vous croyez que les investisseurs vont venir en France. Il faut arrêter les conneries !

Philippe QUEVREMONT

Je voudrais rappeler deux choses. La première c'est que nous avons demain une réunion au cours de laquelle toutes les questions d'environnement, y compris d'énergie, seront traitées. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ces points-là. La deuxième, c'est que tenir un débat public suppose un respect de chacun. C'est mon rôle de vous le rappeler.

Nous passons aux présentations sur l'eau potable. Nous avons d'abord l'exposé par les services techniques qui ont préparé les fiches des différentes hypothèses possibles, de leur coût, du projet qui serait retenu, toujours dans l'hypothèse de réalisation. Nous avons prévu 25 minutes. J'ai demandé que l'exposé introductif ne dépasse pas la moitié de ce temps. Merci de le respecter.

EAU POTABLE

Didier MANIERE, Conseil départemental de Saône-et-Loire, service ressources en eau

Bonsoir messieurs dames, Didier MANIERE, du conseil départemental. Je travaille au service ressources en eau. J'interviens en accompagnement technique des deux syndicats d'eau, susceptibles d'intervenir pour l'alimentation du projet de Center Parcs, sachant qu'ils sont représentés ce soir d'une part par Jean-Bernard DESCHAMP,

Président du Syndicat de l'Arconce, Président du Syndicat des eaux de l'Arconce et par Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais, qui assure la production d'une partie du Syndicat des eaux de l'Arconce.

Les besoins en eau potable définis par le Center Parcs ont été établis par Pierre & Vacances. Ils se situent entre une fourchette basse et une fourchette haute comprise entre 435 et 491 m³/j en moyenne. Les besoins de pointe s'établissent à 18 – 20 l/s. La consommation annuelle minimum sur laquelle s'est engagée Pierre & Vacances représente 127 100 m³. À titre de comparaison, cela représente à peu près un tiers de la consommation de l'ensemble des usagers de l'Arconce. Il est également demandé au titre de la sécurisation de l'approvisionnement d'eau du site un stockage permettant d'assurer l'autonomie de deux jours de consommation au niveau du Center Parcs. Par ailleurs, la défense incendies sera assurée en interne par des réserves au niveau du projet, sachant que ces réserves seront réalisées par l'aménageur.

Pour le projet, sachant que Le Rousset fait partie du Syndicat de l'Arconce, il était logique que ce soit l'Arconce qui l'assure. On a regardé au niveau des différentes ressources disponibles ce qu'il était possible, avant de s'orienter sur le projet que je vais vous présenter rapidement ensuite. D'une part, il y a le syndicat de la Guye qui est relativement proche, puisqu'au niveau de Saint-Marcelin de Cray, il y a une liaison entre les deux syndicats. Par contre, en termes de capacités de production, les ressources du Syndicat de la Guye étant située sur Salornay ne permettaient pas de pouvoir assurer l'alimentation du Center Parcs. Cette solution a donc été très rapidement abandonnée. L'autre possibilité, c'est à partir du secteur nord du Rousset d'avoir une alimentation à partir de la CUCM avec deux possibilités : soit passer par Saint Romain sous Gardon au travers d'un achat d'eau par le Syndicat de l'Arconce à la Communauté urbaine, soit toujours par un achat d'eau à la CCM, via un transit par le Syndicat de la Guye, mais cela supposait deux achats d'eau successifs et en termes de coût, ces solutions n'étaient pas les plus intéressantes. En conséquence, on s'est tourné vers une alimentation interne au Syndicat de l'Arconce, qui fait partie par ailleurs du Syndicat du Charolais, qui assure la majeure partie de sa production, sachant que l'Arconce a également une station de production au niveau de Viry. Mais en fait, il se trouve que le secteur du Rousset n'est pas non plus alimenté par les sources de Viry.

Vous avez là un plan très succinct du Charolais. Je vous précise que ce n'est pas du tout un plan de projet. C'est simplement un extrait du plan prévisionnel de renouvellement du Syndicat du Charolais. C'est simplement pour vous figurer les ressources qui sont situées d'une part sur Varrene-Saint-Germain et sur Vindecy, sachant qu'il y a une capacité de production globale de ces deux sites de 11 000 m³ / jour. Petite précision, tous les tronçons en rouge figurent dans le plan prévisionnel, pluriannuel de renouvellement du Syndicat du Charolais. Vous voyez donc qu'il y a un certain nombre de tronçons, dont le Syndicat du Charolais a prévu d'assurer le renouvellement, suivant un échéancier qui est le sien.

Par ailleurs, pour l'alimentation propre au site, on n'a pas un plan plus précis que ça aujourd'hui. Donc le point de livraison se situerait ici, le long de la RD103, sachant que la nécessité d'assurer une sécurisation se ferait d'une part à partir du réseau de La Guiche (alimenté par l'artère sud du Charolais). Les travaux nécessitent d'une part un petit renforcement dans le bourg de La Guiche, d'autre part des travaux de renforcement et d'extension qui sont figurés en rouge. Je vous ai parlé également d'une capacité de stockage pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau. C'est donc le point en rouge. Il est ici situé sur le plan. Il sera peut-être à côté, peut-être ici... Pour le moment, il n'y a pas d'emplacement défini. On a une cote maximum imposée pour son implantation, mais ça laisse quand même pas mal de liberté. Et aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y ait d'implantation qui soit forcément déjà pressentie à ce niveau-là. D'autre part, par rapport à la sécurisation, je vous ai expliqué que cette partie-là était alimentée par une artère sud. Il y a également un bouclage qui permet d'assurer une sécurisation, puisque Marizy, qui est ici, est alimenté par la branche Nord du Syndicat du Charolais, ce qui fait « deux sources d'approvisionnement ».

Ces travaux, que je viens de vous présenter, pour le syndicat de l'Arconce, c'était des travaux en rouge, 250 mètres de renforcement au bourg de la Guiche, une extension à partir du réseau de La Guiche d'environ 1 700 mètres, un réservoir de 800 m³ et un bouclage depuis Marizy + un stabilisateur amont (ça c'est du détail, ce sont les appareils de régulation au niveau des réseaux d'eau). Ça, c'est ce qui concerne la desserte propre au site. Par ailleurs, je vous ai expliqué qu'au niveau du Syndicat du Charolais, il y avait un plan prévisionnel de renouvellement prévu. Il s'avère que pour assurer une meilleure continuité de service et garantir l'approvisionnement en eau du Charolais, par rapport au programme de renouvellement tel qu'il est envisagé par le Syndicat du Charolais, il y a à peu près 13,7 km de conduite à renouveler. C'est du renouvellement, ce n'est pas du renforcement. Nul besoin de renforcer les conduites du Charolais. Seulement, ce sont les conduites qui sont anciennes et qui sont fragilisées. Et puis il y a également une station de reprise au niveau de la Vaisvres qu'il est nécessaire de renforcer. Ça c'était un aménagement prévu dans le schéma directeur qu'avait fait le syndicat et qui permet d'améliorer l'alimentation, en particulier pour alimenter le Syndicat de la Guye.

Au niveau des impacts, extérieurement le projet va générer la création d'un réservoir. Là, ce sont des réservoirs semi-enterrés. C'est donc quelque chose qui visuellement ne sera pas trop impactant. Il n'y a pas d'équipement électromécanique, donc pas d'équipement motorisé, donc a priori pas de nuisances sonores.

Par rapport à la ressource, là ce sont les ressources de Varrene-Saint-Germain et Vindecy dont je parlais tout à l'heure. Il se trouve que la capacité disponible globale des deux sites est de 11 000 m³ / jour, sachant que le taux d'utilisation de la ressource est de 60 % sur la moyenne de 2013 et de 70 % sur la journée de pointe, ce qui fait qu'en intégrant la consommation de Center Parcs, la consommation de Center Parcs représente 6 % de la capacité des 11 000 m³ et cela représente une augmentation de 10 % des volumes produits en 2013.

Par rapport au service aux usagers, il est prévu globalement une amélioration de la desserte du secteur de La Guiche et du Rousset, puisque je vous ai expliqué qu'il y aurait un renforcement de la station de reprise de Vaisvres, qui était préconisée dans le schéma directeur. Il y aura une amélioration de la continuité et de la sécurisation de distribution des trois syndicats du Charolais. Le Charolais est en fait constitué, non seulement du Syndicat de l'Arconce, mais également du Syndicat du Brionnais et du Syndicat de Bourbince-Oudrache. En renouvelant davantage de réseaux, vous allez forcément améliorer la qualité de la desserte et de la continuité de service. Le terme est un peu mal choisi, « l'amélioration de la perte d'eau », c'est plutôt une « réduction des pertes d'eau », puisqu'en renouvelant du réseau, normalement, vous devez aller vers une réduction des pertes d'eau.

Au niveau du coût des travaux, les travaux de l'Arconce que je vous ai décrits représentent à peu près 1,3 million d'euros et les travaux sur le Charolais qui sont constitués principalement par du renouvellement, dont je vous ai expliqué qu'il était programmé dans le cadre d'un plan prévisionnel de renouvellement, à la nuance près que le Syndicat du Charolais fait des volumes de travaux annuels de l'ordre de 600 000 euros, ce qui fait que par rapport à la date prévisionnelle d'ouverture, il y aurait 3 années écoulées. Mais 3 années à 600 000 euros, vous n'arrivez pas à couvrir les 3 millions d'euros. Dans les 2,97 millions d'euros, il y a une part d'opération de renouvellement accéléré.

Au niveau du coût du service, un préalable a été posé porté par le Syndicat de l'Arconce : qu'il n'y ait pas d'impact du projet de Center Parcs sur le prix de vente de l'eau aux usagers. Je précise quand même que le prix de l'eau, indépendamment du Center Parcs subit des évolutions tous les ans. À titre indicatif, à l'échelle départementale, sur les 4 ou 5 dernières années, le taux d'évolution du prix de l'eau, hors taxes et hors redevance, je précise, est de l'ordre de 2,5 %. Cette évolution naturelle est précisément due au fait que l'on assiste à une montée en puissance de renouvellement des syndicats. Et le principe de facturation, mais cela reste un principe, serait qu'il y aurait une convention de vente d'eau à Center Parcs spécifique. La part fixe couvrirait l'investissement réalisé par l'Arconce, la part variable serait la même qui est celle appliquée aux autres usagers et qui permettrait de couvrir entre autres le renouvellement des réseaux que fait l'Arconce. Pour le Syndicat de l'Arconce, par ailleurs, il y aurait éventuellement une subvention de 130 000 euros, soit 10 % du montant des 1,3 million d'euros. Sur le Syndicat du Charolais, je vous ai expliqué, au titre de l'autofinancement, c'est sur 3 ans, c'est trois fois le volume annuel de travaux que fait le Charolais au titre de son programme de renouvellement. Donc cela passe dans le programme annuel classique du Charolais. Et il resterait 1,2 million d'euros qui seraient couverts par une avance remboursable puisque ce sont des travaux qui, de toute façon, sont prévus dans le programme prévisionnel du Charolais.

Philippe QUEVREMONT

Nous aurons peut-être recours ensuite à vous pour des questions. Je vais juste demander aux deux présidents de syndicat de simplement se présenter pour qu'on puisse les identifier, car je suis sûr qu'ils seront mobilisés au niveau de la réponse aux questions.

Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais

Je suis Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais, je suis le Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais. Comme l'a expliqué Monsieur MANIERE, le Syndicat d'adduction d'eau du Charolais produit de l'eau pour le compte des trois syndicats, de Bourbin sous drache, du Brionnais et de l'Arconce. Pour vous situer un petit peu, les réseaux de ces trois syndicats de distribution, c'est environ 2 000 kilomètres de canalisation. Le Syndicat du Charolais, c'est 80 kilomètres environ. Par contre, ce ne sont que de grosses canalisations. Vous avez vu, il y a deux branches, il y a deux champs captants (Varenne-Saint-Germain, avec trois puits, Vindecy avec 8 puits). La carte qui a été affichée montre très bien qu'il y a deux branches : une branche nord qui est alimentée à partir du champ Varenne-Saint-Germain et une branche sud à partir du champ captant de Vindecy.

Philippe QUEVREMONT

Merci Monsieur le Président.

Jean-Bernard DESCHAMP, Président du Syndicat de l'Arconce, Président du Syndicat de l'Arconce

Bonjour à tous, Jean-Bernard DESCHAMP, Président du Syndicat de l'Arconce, Président de l'Arconce. Le Syndicat de l'Arconce a la compétence eau potable sur la commune du Rousset. C'est à nous, syndicat, de réaliser tous les travaux afférant au Center Parcs. Comme l'a dit Monsieur DE LA CELLE, l'eau va venir des champs captants de la Loire. Mais quand même dans notre Syndicat, on a une petite source, qui a une capacité de 360 000 m3, qui peut éventuellement alimenter 3 Center Parcs. C'est pour vous dire que de toute façon, il n'y a pas de problème d'alimentation d'eau. Je voudrais également dire que mes délégués syndicaux sont en majorité favorables au projet de Center Parcs. Dans ma commune, à Viry, au Conseil Municipal, on est à l'unanimité pour ce Center Parcs. Et également, je suis délégué de la Communauté de communes du Charolais, on est 47 délégués, il y a 3 vice-présidents que je vois dans la salle, on a voté à l'unanimité pour ce Center Parcs.

Philippe QUEVREMONT

Merci Monsieur le Président. On passe aux questions. Il y avait une première question, quelqu'un qui avait un peu anticipé. Ensuite, on va essayer de les prendre dans l'ordre. Je vous demande de vous présenter avant chaque question.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce, Président ACE Arconce

Je suis Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce, je suis Président d'ACE Arconce, une association des usagers de l'eau et de l'assainissement. On parle de l'eau, là ? On parlera de l'assainissement ensuite ?

Philippe QUEVREMONT

On parlera de l'assainissement après.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce, Président ACE Arconce

D'accord. À la réunion publique du 24 avril dernier, ce qui était le début de la mission de la Commission particulière du débat public, ACE Arconce a fait part de ses premières remarques. On a posé des questions et demandé communication d'une étude indiquée au document du Maître d'ouvrage concernant l'assainissement. Depuis le 24 avril, l'ACE Arconce a posé de nouvelles questions (22) et a demandé communication d'une autre étude indiquée au document du maître d'ouvrage, précisant les impacts sur le cours d'eau du rejet d'eau traité et des moyens de les limiter. Aujourd'hui, 5 juin, aucune réponse aux questions ni communication d'étude indiquée au dossier n'a été faite afin de clarifier, compléter et préciser les opérations données, pour nous permettre de nous faire une idée précise des motivations et objectifs des porteurs du projet et argumenter nos interventions. Nous ne pouvons nous faire une idée du projet qu'à la connaissance préalable des études sur lesquels il s'appuie et des réponses aux questions que nous posons. Nous attendons des réponses claires, complètes et précises aux questions que nous avons posées et la communication des études sur lesquelles ce projet s'appuie. Malgré ce manque d'information, ACE Arconce a réalisé une étude sur les problématiques de l'eau et de l'assainissement de ce projet. En voici donc les conclusions (avec les documents que nous possédons).

Sur l'eau potable, les travaux de renforcement et d'extension de réseau et les infrastructures projetées par le Syndicat intercommunal des eaux de l'Arconce pour l'adduction d'eau du Center Parcs n'auraient pas d'impact sur l'état général du réseau de distribution d'eau potable, puisque cela se trouve là-haut vers le Rousset et que les fuites sont sur tout le réseau.

Les réalisations du SAE du Charolais, limitées aux secteurs La Guiche Le Rousset ne sont anticipées que pour les besoins du Center Parcs.

Pierre & Vacances SA, demandeur de l'adduction d'eau ne paierait rien, contrairement aux autres demandeurs d'adduction d'eau dans le même cas. Vous construisez une maison, il faut une traversée de route, vous allez la payer. Les contribuables par leurs impôts et les usagers sur leur facture d'eau supporteraient totalement la charge financière.

Les dispositions particulières de financement des réalisations par les usagers de Center Parcs seraient contraires au principe d'égalité de l'usager devant le service public.

Nous considérons donc que la société Pierre & Vacances doit financer la totalité des réalisations d'adduction d'eau liées à son projet de Center Parcs.

J'ai une série de questions, mais vous les avez depuis le 24. Enfin, c'est surtout les études, parce que les études existent, étant donné que vous en faites état dans vos documents.

Philippe QUEVREMONT

Merci. Je demanderai tout à l'heure à Pierre & Vacances de répondre. Je vais prendre une deuxième question...

Virginie DOYEN

Virginie DOYEN, de passage, je ne suis pas habitante du Rousset. Mais je regarde TF1 et j'ai vu un reportage, où j'ai découvert que la piscine... Enfin je ne sais pas si on doit dire la piscine. J'ai découvert que le contenu d'eau de la bulle tropicale va être vidé tous les soirs pour des questions d'économie et remplie à nouveau tous les jours... Donc on ne va pas vers les économies d'eau. Je voudrais savoir si la même eau va resservir le lendemain, comment elle va être traitée, si c'est de l'eau potable dans laquelle on va pouvoir barboter... Est-ce que c'est la même eau qui va tourner en circuit fermé ou est-ce que ce sera une eau renouvelée, saine et pure tous les jours.

Philippe QUEVREMONT

Je vais arrêter là les questions, parce qu'on est là sur une question technique très précise. Je vais demander aux représentants de Pierre & Vacances de répondre sur les deux questions : la question du coût et de la participation financière, la question technique (comment cela passe-t-il dans le centre aquatique pour le renouvellement d'eau ?).

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Bonsoir, je suis Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances, je suis responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances qui gère actuellement ce projet. Sur la deuxième question qui concerne la problématique de l'eau, ce qui doit être décrit, sauf erreur de ma part, dans le dossier que vous avez vu, Madame, dans la mesure où il y a des bassins qui sont extérieurs, qui sont donc exposés à des pertes techniques importantes, il est prévu que l'ensemble des eaux de ces bassins soit stocké dans un réservoir qui se trouve en-dessous, qui est enterré, de façon à éviter à la fois une évaporation de l'eau et des pertes fortes en température, surtout en hiver. Le matin, cette même eau est remise dans les bassins extérieurs pour fonctionner de manière tout à fait normale. Par ailleurs, le traitement de l'eau est fait, comme dans beaucoup de piscines collectives, c'est-à-dire que des mesures de filtration sont faites, des mesures de traitement, de désinfection sont faites, que ce soit celle qui est stockée la nuit ou celle des bassins intérieurs. Il y a des réglementations qui sont appliquées. Nous avons des procédures de contrôle extrêmement précises pour assurer l'hygiène de cette eau et les conditions de son traitement.

Sur la question du coût des infrastructures, il est vrai que nous avons une démarche, comme l'a décrite Monsieur le Vice-président, qui consistait à nous tourner vers la collectivité pour assurer la desserte de ces terrains par les différentes infrastructures. Les premiers préaccords, les discussions qui ont eu lieu l'ont été de telle façon que le coût des autres usagers ne soit pas impacté par la venue de Center Parcs, c'est-à-dire au niveau du prix de l'eau dans le cas d'espèce, il ne doit pas y avoir d'impact en dehors, comme l'a indiqué Monsieur, des évolutions normales d'une inflation, qui existe et qui existera pour nous également. Il a été prévu qu'un certain nombre d'investissements soit couvert par des parts fixes du prix de l'eau. Il y a effectivement, dans le montage envisagé aujourd'hui, une impasse qui est de l'ordre de 10 %, telle que présentée aujourd'hui, et qui dans l'état actuel du dossier, mais il a été dit aussi qu'un certain nombre de choses devaient être revue, doit être couvert par une subvention de la collectivité dans le cadre de l'accord général qui a été pris avec le Conseil général il y a déjà plus d'un an.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Juste pour dire, Monsieur CHABERT, vous n'avez effectivement pas répondu à une partie de la question...

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Sur le raccordement et sur le coût de l'utilisateur lambda, le fait que dans les accords avec les syndicats, il y ait une part fixe de l'eau destinée à amortir une très grande partie de ces investissements tient lieu, effectivement, à la

même fonction sur des montants beaucoup plus importants que la traversée de route dont il a été fait mention pour un usager dit lambda.

Philippe QUEVREMONT

Nous prenons cette réponse, je ne sais pas si elle satisfait toute la salle, mais on va continuer dans le jeu de questions/réponses et on reviendra peut-être à cette question.

Robert FAUCHERI habitant de Saint-Huruge

Quelle est la méthode d'épuration et d'assainissement de l'eau ?

Philippe QUEVREMONT

Vous parlez ici de la gestion interne des eaux de piscine, je suppose ?

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Je comprends effectivement qu'il s'agit des eaux de piscine. Dans la plupart de nos sites, cela fonctionne par de la chloration, comme dans beaucoup de piscines publiques de taille importante, avec des systèmes de régulation, qui évitent qu'il y ait des évolutions du taux de chlore, en trop ou en pas assez, qui feraient courir des risques à la santé de nos clients, de même qu'il y a des dispositifs qui évacuent les composés qui pourraient être toxiques du chlore.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Vous avez fait état d'un accord passé avec le Conseil départemental, mais je rappelle que le Conseil départemental n'a pas la compétence « eau ».

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Non, j'ai fait mention... Excusez-moi, je n'ai pas été très précis. J'ai fait mention effectivement du protocole qui a été signé avec le Conseil département (à l'époque le Conseil général), qui prévoyait une intervention maximale à hauteur de 5 millions d'euros, pour situer la subvention dont il était question sur l'eau. Par ailleurs, il y a eu des échanges avec les syndicats sur la base des principes qui ont été définis tout à l'heure, que je n'ai fait que reprendre. Cela avait d'ailleurs été déjà dit dans l'exposé. C'est-à-dire, une part variable sur la base des tarifs appliqués à l'ensemble des usagers et une part fixe qui s'ajoute et qui est destinée à amortir les sur-investissements des syndicats concernés. Mais les accords ne sont pas définitivement formalisés, il y a des principes dans le cadre de l'étude de faisabilité, qui ont été définis et qui aboutissent aux ordres de grandeur évoqués.

Gilles PROTA, paysan, habitant de la commune de Sologny

Actuellement, dans la Vallée de l'Arconce, les sources se trouvent dans la commune de Viry. Il y a d'ailleurs un périmètre de protection, qui avait été établi sur Marnay, Viry... et je n'arrive pas à trouver la troisième commune. Les agricultures ont des parcelles agricoles un peu différentes, pour faire que l'eau reste potable. Mais rassurez-vous, dans peu de temps, il n'y aura plus de paysans, car il semblerait que l'argent public va être gaspillé dans des projets inutiles et imbéciles. Le problème que vous avez, c'est qu'il faudra pomper l'eau, au confluent de l'Arconce et de la Loire. 60 kilomètres de canalisation, 300 mètres de diamètre, 6 barres de pression. Qui va payer ? Cela n'a pas été mentionné dans votre projet... Il faut savoir que dans la plupart des communes de la vallée de l'Arconce, les canalisations sont en eternit, un matériau à l'époque qui était génial, or on connaît les ravages que cela a faits sur la population. Dans des communes comme Saint-Aubin, toutes les canalisations sont à refaire. Cela veut donc dire que si le projet de Center Parcs est effectué, tout l'entretien des réseaux actuels qui sont dans une situation lamentable (plus de 40 % de fuite) ne se fera jamais. Mais ma question est bien plus simple que cela. D'ici une quinzaine de jours, il y aura une sécheresse. Les paysans sont habitués. Cela arrive régulièrement. Le Préfet va prendre des mesures de restriction d'eau. Moi, ce que je propose, c'est de fermer tous les robinets des paysans dans la Vallée de l'Arconce et de laisser ouverts tous les robinets du Center Parcs !

Philippe QUEVREMONT

Je vais d'abord proposer aux syndicats de répondre sur les questions qui les concernent. Nous reviendrons ensuite sur les questions de sécheresse.

Jean-Bernard DESCHAMP, Président du Syndicat de l'Arconce

Je vais répondre à votre question. L'eau ne vient pas de la source du Charolais. Elle vient des champs captants de la Loire. Et les champs captants de la Loire, une partie est dans notre syndicat, une autre à d'autres syndicats. Je peux vous dire que les 80 kilomètres de réseau qui sont dans le syndicat ont été réalisés depuis les années 60 et que chaque année il y a un renouvellement. Comme vous l'avez vu sur la carte, il y a 13 kilomètres sensibles qui vont être renouvelés. Chaque année, on renouvelle pour environ 600 000 euros (3 kilomètres à peu près). On essaye par tous les moyens d'avoir le maximum de renouvellement, d'avoir le moins de fuites d'eau possible. Ce n'est pas Center Parcs qui fera qu'il y aura davantage de fuites.

Philippe QUEVREMONT

Peut-être, avant que l'on revienne sur la question du Center Parcs, pouvez-vous nous dire comment cela se passe dans votre syndicat et dans le Syndicat du Charolais, puisque c'est le Syndicat du Charolais qui fournit l'eau en cas d'arrêt de sécheresse. Il y a une restriction, il y a une source ? Est-ce que les 70 % de pointe dont on parle concernent la pointe des arrêts sécheresse puisqu'il y en a eu, je pense, un certain nombre ces dernières années.

Jean-Bernard DESCHAMP, Président du Syndicat de l'Arconce

Je crois qu'il y a une possibilité de 40-50% de captage. Je pense que Monsieur de la CELLE va le confirmer.

Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais

De toute façon, l'alimentation en eau potable pour la population est prioritaire, toujours. Les arrêts de sécheresse n'empêchent pas les gens de boire de l'eau du robinet.

Philippe QUEVREMONT

Ma question était plus précise. Elle concernait la ressource...

Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais

La ressource, c'est la nappe alluviale de la Loire. On a vu la présentation de Monsieur MANIERE. Elle a très bien montré qu'il y a une production très largement suffisante pour alimenter Center Parcs.

[Question dans le public inaudible] Alors, « La Loire est sèche », ce n'est pas pompé dans le fleuve, c'est pompé dans la nappe alluviale. On ne sait pas ce qui se passera dans 20-30 ans... Mais s'il y a une sécheresse qui dure pendant deux ans, tout le monde aura des problèmes. Même en 2003, il y a eu à cette époque une sécheresse et une canicule importante, il n'y a pas eu de problème d'alimentation en eau potable.

Philippe QUEVREMONT

On va continuer le jeu des questions-réponses. Ensuite, je vais proposer que l'on passe à un autre point.

Monique LARONZE habitante de Saint-Bonnet-de-Joux

Bonjour, j'habite Saint-Bonnet-de-Joux, je suis donc directement concernée par les factures d'eau. On parle de 2,5 % d'augmentation selon l'inflation. Mais aux dernières nouvelles, excusez-moi, l'inflation c'est le gros souci du Gouvernement, il y en a pas. C'est donc un peu bizarre que l'on nous dise que ça justifie 2,5 % d'augmentation du prix de l'eau, alors que l'inflation n'existe pas. Je suis donc, pour ma part, contre cette augmentation d'eau.

Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais

Madame, on est dans un secteur, ça ne vous a pas échappé, rural, avec beaucoup de kilomètres de réseau pour alimenter peu de population. On a environ 10 abonnés au kilomètre. La consommation moyenne dans notre secteur, c'est 100 m3 par abonné. On parle toujours de 120 m3. 120 m3, c'est une moyenne au niveau national. Dans notre secteur, c'est 100 m3. 1 m3 d'eau rapporte environ au syndicat 1 euro. Donc, pour 100 m3, cela fait 100 euros versés annuellement par chaque consommateur. Avec 10 abonnés au kilomètre, ça fait 1 000 euros au kilomètre. 1 kilomètre de canalisation à remplacer, suivant le diamètre, ça vaut entre 100 000 et 200 000 euros. Donc, si vous faites le ratio, il faut entre 100 et 200 ans, à 1 euro versé par le consommateur, pour renouveler les canalisations.

S'agissant de la question de l'inflation, vous dites qu'il y a une inflation du prix des redevances que demandent les syndicats d'eau aux particuliers, alors qu'il n'y a pas d'inflation au niveau national. Mais il y a une inflation qui est énorme des besoins en renouvellement des syndicats. Et ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que malheureusement, les ressources financières des syndicats sont trop faibles pour pouvoir renouveler l'intégralité des canalisations qui en auraient besoin. C'est pour cette raison que ce projet, pour le Syndicat du Charolais, c'est un projet qui va être neutre en termes financiers.

Brouhaha

Madame, je m'engage devant vous de vous dire que si, aujourd'hui, le Center Parcs était ouvert, il n'y aurait, en ce qui concerne le Syndicat du Charolais, et je laisserai parler le Syndicat de l'Arconce après, aucune augmentation du coût. Le Center Parcs pourrait ouvrir au 1^{er} janvier 2018. Le 1^{er} janvier 2018, il y aura un nouveau contrat. Le contrat de délégation de service public qui lie le Syndicat du Charolais avec la SAUR s'arrête au printemps 2017 ou 2018.

Monique LARONZE

Je voulais vous parler de la SAUR, moi, parce que vous parlez du Syndicat du Charolais, mais nous on paie à la SAUR. Et pour nous, c'est la SAUR. Les syndicats, personnellement, je ne les vois pas tellement.

Philippe QUEVREMONT

Je vois qu'on est en train sensiblement de débattre d'une question relative à l'eau et au prix de l'eau en général... On va continuer et je reviendrai tout à l'heure sur une question qui a été posée. Il me semble qu'il n'y a pas eu de réponse. C'est une question importante pour le public.

Une intervenante du public

Sur le prix de l'eau, je ne vais pas m'éterniser, mais c'est un choix politique : savoir si on le traite en service municipal ou si on fait une délégation de service public à une entreprise privée. C'est le choix qui a été fait ici. C'est donc un autre problème, mais c'est aussi un problème de choix politique. Dans certaines régions, le prix de l'eau baisse. Ça n'est pas une fatalité que le prix de l'eau augmente. C'est un choix politique.

Je voulais juste savoir une chose. En cas de sécheresse, est-ce que Center Parcs sera soumis comme nous tous au fait de ne plus arroser ses palmiers.

Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais

La réponse est forcément « oui ». Je ne vois pas comment on pourrait bénéficier d'une dérogation.

Philippe QUEVREMONT

Je voudrais revenir sur une question qui a été posée tout à l'heure et je reprendrai deux questions sur la problématique de l'eau avant de passer à la question de l'assainissement.

Tout à l'heure, il a été question de programme de renouvellement. Il y a eu une intervention dans la salle qui a parlé de communes entières équipées en éternit. Est-ce que le projet Center Parcs aura une incidence sur le renouvellement des canalisations, une incidence sous forme de ralentissement ? Je fais référence aux réseaux du Charolais comme aux réseaux de distribution de l'Arconce.

Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais

Non. Ça aura une incidence positive sur le réseau du Charolais, puisque ça va nous permettre de faire en 4 ans ce que l'on avait prévu de faire en 6 ans. On renouvelle environ 2 à 3 kilomètres de canalisation en diamètre 300 par an. Le kilomètre coûte autour de 200 000 euros. Cela va permettre d'anticiper. Pour les 3 autres syndicats, cela n'a pas d'incidence, car chaque syndicat a son propre programme de renouvellement. Les 600 000 euros consacrés par ces syndicats au renouvellement du Syndicat du Charolais sont sans incidence sur leur propre programmation.

Philippe QUEVREMONT

Il n'y a pas non plus d'incidence en ce qui concerne le programme de renouvellement au niveau du Syndicat de l'Arconce.

Jean-Bernard DESCHAMP, Président du Syndicat de l'Arconce

Pas du tout. On n'a pas de chance dans le Syndicat de l'Arconce. Il nous reste encore un peu plus de 100 kilomètres d'éternit. Nos prédécesseurs étaient à proximité de l'usine Eternit... On aurait fait la même chose. Ils n'avaient pas eu besoin de la marinière et de se présenter à la télé pour prendre « local ». Mais ne vous inquiétez pas, il n'y aura pas d'incidence au niveau renouvellement et surtout au niveau du prix du m3 pour le consommateur.

Philippe QUEVREMONT

Merci. Je vais prendre encore deux questions. Je voudrais simplement vous inviter à ce que nous continuons jusqu'à la fin. Nous avons entendu tout à l'heure que le Conseil départemental était prêt à investir 5 millions d'euros dans l'ensemble des réseaux. Tous les chiffres sont donnés dans les transparents. Je pense que certains d'entre vous seront intéressés pour faire le total en fin de parcours et comparer aux 5 millions d'euros. Mais pour cela, il faut que l'on avance dans le débat.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Quand aurons-nous les réponses à la vingtaine de questions que nous avons posées ? Le temps passe et on n'a toujours pas de réponse...

En voilà une toute simple à laquelle les élus devraient pouvoir répondre : quelles seraient les conditions de remboursement de l'emprunt pour le Syndicat intercommunal des eaux de l'Arconce, qui va devoir faire un emprunt de 1,170 million d'euros ? On a posé la question il y a quelque temps. Mais j'ai beaucoup d'autres questions : quelle serait l'origine de la subvention de 130 000 euros ? Quelle serait l'incidence financière de l'entretien des nouvelles installations sur le contrat de délégation ? Quelles seraient les conséquences financières pour les collectivités si le succès du Center Parcs n'était pas celui escompté ? Puisque ça va être suivant les consommations du Center Parcs que l'on va rembourser les emprunts... Il est tout de même important de savoir si on va avoir suffisamment d'eau consommée pour pouvoir rembourser les emprunts. Où sera situé le réservoir du 800 m3 ? Je pense avoir compris où il se trouvera. Mais c'est vrai que sur les réalisations du SA du Charolais, il s'agit d'une anticipation de travaux. Il a l'argent maintenant, il ne l'avait pas avant... Donc très bien. Mais pour le Syndicat de l'Arconce, ce n'est pas une anticipation de travaux. Ce sont des travaux neufs qui vont du Rousset jusqu'au Center Parcs et qui bouclent avec Marizy. Ça, ce n'a jamais été prévu par un plan du Syndicat des eaux de l'Arconce. Ce n'est pas de la rénovation, ce sont des travaux neufs. D'où, 1,17 million d'euros d'une part d'emprunt et 170 000 euros d'autre part de subvention. D'où viennent-ils ?

Philippe QUEVREMONT

Bien, je vous interromps là. Peut-on répondre à ces questions, Monsieur le Président ? Nous reviendrons tout à l'heure sur les questions de sécheresse.

Intervenant

Je vais vous répondre. Il faudra me rappeler les questions, parce que vous en posez beaucoup. En ce qui concerne le 1,3 million d'euros spécifique aux travaux à Center Parcs, vous avez vu, du côté sud par La Guiche et

du côté ouest par Marizy, nous allons réaliser un emprunt (1,3 ou 1,17 million d'euros). Center Parcs va financer par la part fixe. Vous avez entendu parler d'une part fixe.

Question du public

Mais c'est qui Center Parcs ? Qui va financer ? Ce sont les usagers du Center Parcs. Ce n'est pas Pierre & Vacances !

Intervenant

C'est quand même Center Parcs, par la part fixe + par le prix de la vente d'eau. Les 130 000 euros, ça peut être effectivement une aide du Conseil départemental. Nos sous, ils financent aussi les chômeurs !

Philippe QUEVREMONT

Monsieur CHABERT souhaitait apporter une précision.

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Oui, on me dit que j'ai été un peu elliptique pour répondre à la question sur d'éventuels arrêtés sécheresse. Évidemment, un arrêté sécheresse interdit d'une part l'arrosage et d'autre part le remplissage des piscines. En ce qui concerne l'arrosage, on est sur des sites sur lesquels il y a très peu d'arrosage. D'autre part, on met généralement en place des dispositifs de récupération d'eau de pluie, ou dans certains cas d'eau grise pour assurer un appoint en matière d'arrosage et effectivement dans ce cas-là on arroserait encore moins et on essaye d'éviter de le faire de toute façon, on arroserait encore moins avec de l'eau potable. C'est de toute façon quelque chose que l'on essaie d'éviter systématiquement.

Quant aux piscines, s'il y avait effectivement une interdiction, on pourrait être amené à réduire l'importance des équipements qui fonctionnent avec de l'eau, à fermer donc certains bassins. C'est une situation qui nous est déjà arrivée, non pas avec des arrêtés sécheresse, mais à la suite de nécessités de travaux. Il y a d'autres éléments d'attraction, d'autres activités dans nos sites. On pourrait donc être amené à ne faire fonctionner que partiellement la piscine, en utilisant des systèmes de récupération d'eau que l'on a par ailleurs. Par exemple, on a des systèmes de filtration et de nettoyage de filtres qui sont plus élaborés que ce qui est habituellement pratiqué pour essayer de réduire nos consommations d'eau. On a donc la capacité de faire fonctionner une partie de nos piscines avec des consommations pratiquement nulles, à condition, une fois de plus, de réduire l'offre de bassin et l'offre d'activité à nos clients, ce que l'on fera par nécessité. Et il faudra peut-être, effectivement, dans ce cas-là, faire des efforts commerciaux.

Quant à l'idée selon laquelle ce n'est pas Pierre & Vacances qui paie l'eau, c'est malgré tout Pierre & Vacances qui paie l'eau. Nous ne faisons pas payer à chacun de nos clients sa consommation d'eau. La facture est adressée à Center Parcs France. Et nous avons un engagement de payer l'eau, avec un minimum de consommation, afin de garantir le remboursement des prêts contractés par les syndicats.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Mais enfin, mettez ça sur le papier ! On vous pose des questions, vous ne répondez pas, vous répondez comme ça !

Philippe QUEVREMONT

Monsieur, ces propos sont enregistrés et le verbatim sera disponible. Vous aurez donc une trace de ce qui est dit ce soir.

Monsieur le Président, pouvez-vous répondre encore à deux des questions et nous passons ensuite aux questions d'assainissement. Je suis sûr que vous aurez autant de questions sur la problématique de l'assainissement.

Fabien GENET, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires

Monsieur le Président, si vous permettez, sur la question de la réponse à toutes les questions qui sont posées sur le site Internet, je vous prie de nous excuser. Effectivement, on a pris un petit peu de retard. Beaucoup de questions ont été posées. Le Débat public est quelque chose d'extrêmement sérieux et donc nous avons souhaité demander à tous les partenaires de pouvoir préparer avec nous les réponses, parce que certaines sont, comme vous l'illustriez, très techniques. Nous sommes donc en train de valider ces réponses pour qu'elles puissent engager ceux qui les inscrivent sur le site du Débat public. Je crois que c'est le principe même de ce débat. Et c'est pourquoi nous avons pris un peu de retard. Je vous rappelle que l'Assemblée départementale a été renouvelée au tout début du mois d'avril et que deux mois après des choses se mettent en place (renouvellement dans les services, renouvellement d'élus, etc.). On s'engage à ce que très rapidement maintenant, les réponses validées, confortées, puissent être publiées sur le site. Vous trouverez donc les réponses par ce lien.

Philippe QUEVREMONT

Merci Monsieur GENET, je m'apprêtais à rappeler ce point : nécessité de fluidité des questions et des réponses. Et je rajoute un autre point. Il est effectivement logique que les études, qui sont mentionnées dans les documents, soient des études publiées sur le site. Et là aussi, il faut vérifier qu'il y a une fluidité de circulation des documents.

Deux réponses encore sur les questions d'eau et nous passons à l'assainissement.

Même intervenant

En ce qui concerne l'incidence financière, il n'y en aura pas, parce que dans notre convention, au contrat de délégation, il y a une marge de plus ou moins 20 % en consommation, ce qui veut dire que Center Parcs serait de l'ordre de 8 % par rapport à la consommation totale. Il n'y a donc pas d'incidence. Ensuite, s'agissant du minimum au cas où ça ne marche pas, il y a environ 125 000 m³, vous l'avez vu sur le dépliant, qui sera facturé au Center Parcs.

Philippe QUEVREMONT

Merci, je vais récupérer les questions si vous le permettez et nous allons les considérer comme des questions posées sur le site Internet, ce qui permettra de tracer les réponses.

Nous passons maintenant au sujet de l'assainissement. Même règle du jeu. Je vais simplement essayer d'accélérer un petit peu. Quelques transparents pour situer le problème, un tout petit mot du Maire de Marizy, puisque c'est lui qui serait le maître d'ouvrage et ensuite nous partons dans le jeu des questions réponses.

ASSAINISSEMENT

Stéphane BERNON, Conseil département de Saône-et-Loire

Bonjour, je suis Stéphane BERNON, je travaille dans les services départementaux et nous apportons également un appui technique dans le cadre de ce projet à la commune de Marizy, pour l'assainissement.

La présentation est sur le même modèle que celle de l'eau potable. Je vais passer très vite sur les besoins préalables. En l'occurrence, on estime le rejet du Center Parcs (lorsqu'il sera construit) à environ 400 m³/j d'eaux usées et à un volume annuel minimum de l'ordre 114 300 m³. À côté de cela, on a aujourd'hui un débit rejeté par les usagers de Marizy de l'ordre de 45 m³/j. Au total, on arrive à une estimation de la charge polluante globale de l'ordre de 3 300 équivalent habitant. Sur ce chiffre, 3 000 proviendraient du Center Parcs et 300 de la commune de Marizy. Différentes hypothèses de traitement ont été envisagées. Il a été regardé s'il était possible de construire une station d'épuration, uniquement dédiée au site de Center Parcs, avec une implantation le long de la route départementale. Quand on fait une station d'épuration, il faut rejeter les eaux, après traitement, dans un cours d'eau. En l'occurrence, le plus proche, c'est La Recorne qui est ici, sachant que c'est un très petit cours d'eau. Il aurait fallu un traitement très poussé, sans avoir de garantie de ne pas dégrader la qualité du cours d'eau. Une solution alternative, toujours en traitant sur place les eaux ici, serait de les envoyer côté Arconce, principal cours d'eau du secteur, via une canalisation qui pourrait être le long de la route départementale. Les eaux usées traitées pourraient rejoindre le milieu naturel au niveau de l'Arconce. Or, on se trouve à ce moment-là, juste en amont du hameau du Pont, qui est sur la commune de Marizy et il se trouve que cette commune, de son côté, dans son

zonage d'assainissement, qu'elle a approuvé il y a plusieurs années, envisage de raccorder le hameau du Pont au réseau collectif du Bourg. Ce faisant, elle devra augmenter la capacité de traitement de la lagune du Bourg, qui est actuellement à sa capacité nominale, mais ne peut plus accepter de pollution supplémentaire. Or, en devant l'augmenter, il faudrait faire des travaux sur le site de la lagune. Comme il est en zone inondable, ces travaux ne seraient pas autorisés. Dit autrement, pour raccorder le hameau du Pont au réseau du Bourg, il faut aussi que la commune de Marizy refasse un traitement ailleurs d'une plus grande capacité. D'où la réflexion que l'on a eu de se dire : ne peut-on pas profiter de cela pour réfléchir à un traitement commun des effluents de Marizy et de Center Parcs ?

Donc ici, vous avez le tracé imaginé pour réaliser le projet. En partant du point de collecte, ici, qui finalement est le même que le point de livraison de l'eau potable, avec une canalisation le long de la route départementale 303, éventuellement un poste de refoulement ici, un pompage des eaux pour passer la bosse sur la route, pour ceux qui connaissent, ou une possibilité de passer en contrebas, en gravitaire, en échappant à l'obligation de faire un poste de refoulement, pour rejoindre ensuite, avec un réseau neuf à créer, le hameau du Pont. Les habitations du Pont seraient desservies au passage et le tout serait raccordé au réseau rouge, ici, le réseau existant du Bourg de Marizy. À l'occasion, on a fait un diagnostic, on y reviendra tout à l'heure, il y a quelques améliorations à faire sur le réseau de Marizy, parce que c'est un réseau séparatif, c'est-à-dire censé ne recevoir que les eaux usées. Et il reçoit quand même certaines eaux d'infiltration. On a identifié des points où il faudra faire des rénovations pour qu'il fonctionne encore mieux. Ceci dit, il est dans un bon état global. Les eaux usées rejoindraient par le réseau existant l'arrivée vers la lagune, qui aujourd'hui est ici, mais serait intercepté dans un poste de refoulement pour être renvoyé vers un nouveau site de traitement où serait créée la nouvelle station d'épuration.

La maîtrise d'ouvrage serait donc la commune de Marizy. Ici, je vous ai remis quelques longueurs. C'est ce que je viens de vous décrire : à peu près 2,5 kilomètres de canalisation gravitaire, 2 fois 500 mètres de canalisation sous pression pour les pompes. Et évidemment, une création de station de 3 300 équivalent habitants de type boues activées, système assez poussé pour l'épuration.

Quels seraient les impacts du projet ? Alors évidemment, la première chose que l'on regarde lorsqu'il faut implanter une station d'épuration vise à savoir si le cours d'eau dans lequel sont rejetées les eaux traitées est capable de les recevoir sans qu'on en dégrade la qualité. Cela a été regardé pour Marizy au niveau de l'Arconce à l'endroit de la lagune actuelle. Avec un traitement à boues activées, tel qu'envisagé, c'est compatible avec un rejet dans l'Arconce. Une précaution doit être prise : on est en très basse zone, donc en période d'étiage notamment, il y a un très faible débit dans le cours d'eau. À ce moment-là, au lieu de rejeter directement, en un seul point les eaux dans le milieu, il faut prévoir, à la sortie de la station d'épuration une zone d'infiltration où elles se diffuseront dans le sol.

Au niveau des services aux usagers, le projet permet de regarder les habitations se trouvant au hameau du Pont, d'avoir un nouveau traitement pour l'ensemble des usagers. Puisqu'on l'a vu, de toute façon, c'était un petit peu dans les réflexions de la commune et pour ses propres besoins. C'est l'occasion, également, de réhabiliter le réseau du Bourg. Ce sont des travaux modestes, assez ponctuels, mais il y a des problèmes d'étanchéité qui font qu'il reçoit des eaux d'infiltration. Et puis, par contre, il y a quelques usagers que l'on a identifiés également, qui sont déjà raccordés au réseau du Bourg de Marizy, mais qui n'ont pas fait la déconnexion de leurs eaux pluviales, c'est-à-dire que leurs branchements renvoient en mélange dans le réseau à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Ce sont des non-conformités qui doivent être corrigées, qui sont dans la partie privative des habitations, qui sont à faire quoi qu'il en soit du projet de Center Parcs.

En ce qui concerne le coût des travaux, l'estimation est de l'ordre de 2,7 millions d'euros HT, dont 1,7 million d'euros pour la station d'épuration. Le coût du service renvoie au même principe que pour l'eau potable. Les usagers actuels de Marizy et demain ceux du hameau du Pont paieront le coût d'aujourd'hui du service ainsi que la TVA. C'est en réflexion. Aujourd'hui, à Marizy, le service d'assainissement n'est pas assujéti à la TVA, c'est un choix de la commune et dans certains cas cela peut devenir une obligation. En fonction des choix qui seront faits, il y aura peut-être la TVA qui viendra s'ajouter, de 10 % pour l'assainissement.

Le reste des charges incombant à la commune de Marizy (cf. charges financières, charges d'investissement, charges de fonctionnement) seront répercutées sous la même forme que pour l'eau potable par une part fixe et une part variable identique aux autres usagers à Center Parcs.

La répartition financière prévisionnelle correspond à un emprunt du maître d'ouvrage de l'ordre de 1,6 million d'euros et à des subventions ou contribution (environ 1,1 million d'euros).

Philippe QUEVREMONT

Donc le maître d'ouvrage potentiel serait ici la commune de Marizy. Monsieur le Maire est là. Je vais peut-être passer tout de suite aux questions. Vous aurez l'occasion de vous exprimer également en réponse aux questions. Y a-t-il des questions sur l'assainissement ? Toujours la même règle du jeu : vous vous présentez.

Louis CARABIN

Je vois que l'assainissement est composé de 1,1 million de subventions qui s'additionnent aux subventions dont on a déjà parlé. Je crois savoir qu'il y aura quelque 400 petites habitations au Center Parcs, qui accueilleront environ 1 000 résidents. Le Monsieur du Center Parcs pourrait me préciser cette information. En tous les cas, si je calcule sur cette base de 1 000 personnes, la consommation sera (avec les chiffres communiqués) de 500 litres d'eau par jour, avec tout ce que ça implique en termes d'assainissement. Ma question est donc la suivante : est-il vraiment très utile pour notre société de développer des loisirs aussi dispendieux du point de vue de l'eau ?

Philippe QUEVREMONT

Pour résumer la question, est-ce que les usagers du Center Parcs d'une manière ou d'une autre vont contribuer aux dépenses d'assainissement ?

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Sur votre calcul, qui effectivement n'est pas infondé, il y a un paramètre qui est un petit peu différent : les 400 cottages qui doivent être réalisés doivent accueillir 2 000 personnes en moyenne. Sauf erreur, la consommation moyenne ramenée aux résidents doit être, dans mon souvenir, de 210 litres par jour, ce qui est un peu plus qu'un habitant dans un village ou en ville. C'est lié effectivement à l'utilisation de la piscine. Les habitants d'une ville ou d'un village, qui vont à la piscine, on ne leur impute pas la consommation d'eau de leur piscine. Là, effectivement, dans ce chiffre, on intègre la consommation d'eau de la piscine. C'est donc 210 litres par jour et par résident.

Philippe QUEVREMONT

Sur la question du coût, est-ce que les usagers participent au coût de l'assainissement ? Monsieur le Maire... Je vais vous proposer de venir devant, car je pense qu'il va y avoir plusieurs questions. Monsieur le Maire, si vous voulez répondre, on va vous donner le micro. Je vais vous proposer de venir demain car on va sans doute vous poser plusieurs questions.

Emmanuel REY, Maire de Marizy, Maire de Marizy

Bonsoir à tous. On va être prosaïque et éviter toute idéologie. L'assainissement, en effet, c'est un financement absolument semblable à l'eau, avec une part fixe, qui sera évidemment financée par Pierre & Vacances via leur filiale Center Parcs SA et qui nous permettra de couvrir à la fois nos frais d'investissement, les frais financiers inclus, et une partie des charges d'exploitation, de fonctionnement, qui ne serait pas pris par la part variable. Tout cela est fondé sur un minimum d'effluent rejeté ou non, qui a été déterminé en accord avec Center Parcs, qui est de l'ordre de 115 000 m³ / an. C'est une garantie pour la commune, qui devra emprunter, en effet, puisqu'elle a la compétence de l'assainissement collectif, à hauteur de 1,6 million d'euros.

Elsa LE BOUDEC, responsable associative, Les milles et Une Vies de Fibuline

Bonjour, je suis Elsa LE BOUDEC. Je suis responsable associative d'une association qui œuvre dans le recyclage textile. Je voulais juste rajouter quelque chose à ce qu'a dit tout à l'heure Louis CARAVIN. J'aimerais que l'on se souvienne qu'il y a des gens qui font des kilomètres pour aller chercher de l'eau potable, en Afrique par exemple. Alors je sais, ce n'est pas chez nous, on s'en fiche et s'en contrefiche, n'est-ce pas ! Vous habitez tout de même sur cette terre ! Vous êtes citoyen de la terre ! Essayez de vous souvenir de ça ! Merci.

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Madame, qu'il y ait un Center Parcs ou pas, est-ce que ça va empêcher les jeunes Africains de faire des kilomètres...

Elsa LE BOUDEC

Non, non ce n'est pas hors sujet.

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Vous ne débattiez pas sur le fond du projet, vous avez une vision idéologique.

Elsa LE BOUDEC

Mais l'idéologie, c'est le fond, quand même, il me semble.

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Malheureusement, c'est ça le problème. Vous ne contribuez pas du tout à nourrir le dossier. Absolument pas Madame ! En quoi l'absence d'un Center Parcs au Rousset permettrait d'améliorer les conditions d'existence et d'hygiène au fin fond de l'Afrique, Madame. En rien, vous le savez bien. En revanche, cela va nous permettre de développer notre territoire, de créer des emplois, également aux collectivités de voir leur budget abondé. C'est la seule différence. Alors c'est peut-être terre à terre, c'est peut-être prosaïque, mais au moins c'est du concret.

Elsa LE BOUDEC

Moi je vais être aussi très terre à terre. J'avais un emploi dans le milieu associatif (une association de recyclage textile) qui a été supprimé, faute de subventions. C'est vraiment terre à terre et c'était à Cluny. Ce n'est pas bien loin. On pourrait peut-être se poser la question de savoir s'il n'y a pas des emplois associatifs, dans le coin, qui vont être supprimés pour subventionner...

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Madame, il y aura 220 équivalent temps plein qui vont être créés. Peut-être que vous pourrez postuler...

Philippe QUEVREMONT

Je vous propose que l'on arrête sur ce point. Nous sommes clairement sur deux conceptions d'opposition et je vais vous inviter à revenir pour l'instant à des questions qui concernent plus directement l'assainissement, sachant que les questions de fond seront à nouveau débattues.

Robert FAUCHERI habitant de Saint-Uruge

Que vont devenir les résidus des déchets qui vont être récupérés dans la station d'épuration ?

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Il y aura une filière de retraitement. Et actuellement, on est plutôt en train de pencher vers l'épandage agricole, car c'est une filière qui représente à peu près 90 % du traitement des déchets d'effluent urbains en Saône-et-Loire. C'est donc là-dessus, en fonction de la demande évidemment des agriculteurs, en collaboration avec la Chambre d'agriculture que l'on arrivera à retraiter les déchets.

Philippe QUEVREMONT

Merci de cette réponse courte, nous allons prendre d'autres questions.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Ce sont en effet des déchets les résidus des stations d'épuration. Par qui vont-ils être véhiculés ? À quel prix ? Et où vont-ils arriver ?

Mais enfin, je vais refaire mon petit laïus comme j'avais fait sur l'eau potable. En fonction des éléments d'appréciation que nous possédons, car là aussi on attend toujours des réponses claires, complètes et précises aux questions que nous avons posées et la communication des études sur lesquelles ce projet s'appuie. Depuis le

24 on a posé des questions. Depuis le 24 on a demandé des études dont vous avez fait état. Je vais déjà communiquer les études. Nous avons demandé l'étude du scénario de modélisation du système d'assainissement de Marizy, sans prise en compte des effluents du Center Parcs. Il est fait état de cette étude dans l'article 3.5 de la fiche assainissement. On a demandé l'étude, dont fait état Monsieur le Maire de Marizy, sur le prix de l'eau réalisé par son cabinet spécialisé (c'est la réunion du 24 avril 2015, compte tenu de la commission particulière du débat public page 29). On a demandé l'étude précisant les impacts sur le cours d'eau du rejet d'eaux traités et les moyens de les limiter. Il est question de cette étude à l'article 4.2 de la fiche assainissement.

Voilà ce que nous pensons concernant cet assainissement sur Marizy, au vu des éléments dont nous disposons. Les municipalités de Marizy et du Rousset n'ont pas besoin d'une station d'épuration pour leur assainissement collectif. La société Pierre & Vacances doit financer la totalité des réalisations d'assainissement liées à son projet de Center Parcs.

Plusieurs questions se posent. Le diamètre du réseau collectif existant sur la commune de Marizy fait 200 millimètres. Sera-t-il suffisant pour transporter les effluents...

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Absolument. Il est suffisant.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Quel est le détail du montant estimé de la redevance calculée en conséquence ?

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Elle est autour de 135 000 euros, mais ça dépend de quelques facteurs (notamment les taux d'intérêt négociés et l'affinement sur les travaux – les marchés n'ont pas été passés).

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

D'accord. Quels seraient les budgets prévisionnels du service public d'assainissement collectif de Marizy intégrant les investissements projetés pour le traitement des effluents du Center Parcs ?

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Il sera en ligne. Toutes les questions que vous posez font partie d'un document global. Il sera fourni à la suite de cette réunion. Il sera mis en ligne par la Commission.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Quel sera le coût estimé de fonctionnement de la station d'épuration ?

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Autour de 110 000 euros HT.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Vous voyez que vous savez des choses que vous ne dites pas.

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Monsieur BOUSSEAU, on vous le dit oralement, mais comme vous ne voulez pas entendre les réponses que l'on vous apporte, mais uniquement les réponses que vous voulez, absolument, idéologiquement, entendre...

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

C'est vous, Monsieur le Maire, l'idéologue !

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Vous les répétez indéfiniment, Monsieur BOUSSEAU.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Vous êtes vraiment très attaché à Center Parcs. Ça va commencer à devenir douteux...

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Qu'est-ce que vous voulez dire Monsieur BOUSSEAU ?

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Je ne veux rien dire de plus. Chacun se fera une idée...

Philippe QUEVREMONT

Monsieur, excusez-moi, je vous rappelle une règle...

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Non, Monsieur le Président, il y a là des allusions qui sont totalement inacceptables.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Acceptées ou pas, c'est dit ! Quel serait donc le coût estimé de la station d'épuration...

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Non, là Madame la Présidente, ça suffit. On a déjà eu, avec Madame Bonnot les histoires de corruption... Non, Pierre & Vacances ne nous paie pas.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Nous avons ici, dans cette salle, une dame qui est la présidente des maires de Saône-et-Loire et qui s'est permis, elle, de faire autre chose que ce que je viens de faire. Alors je vous en prie Madame.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Monsieur, on peut accepter que vous ayez un ton vif...

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Et bien accepté ou pas, c'est dit !

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non, vous ne pouvez pas dire « c'est douteux ». C'est de la diffamation.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Je n'ai pas dit que c'était douteux.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Si, vous l'avez dit, c'est d'ailleurs enregistré.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

J'ai dit que l'on pourrait finir par en douter. Madame, je vous en prie, mais je connais le français !

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Ça revient au même. Monsieur, ça c'est de la diffamation. Ça n'a pas sa place dans le débat.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

Et ce n'est pas de la diffamation... Depuis le départ, Monsieur le Maire me traite d'idéologue. Ça commence à bien faire.

Alors, les boues provenant des stations d'épuration, ça vous avez répondu...

Brouhaha

Oh, taisez-vous ! Je n'ai pas compris la question.

Brouhaha

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, le débat n'est pas destiné à des attaques personnelles. C'est absolument proscrié. Vous arrêtez sur ce mode-là.

Pierre BOUSSEAU, Président ACE Arconce

J'ai une ultime question. De quel droit le Conseil général, qui est maintenant le Conseil départemental, le Conseil régional et Pierre & Vacances, société anonyme, qui n'ont pas la compétence « eau et assainissement », ont pu décider d'un commun accord (c'est le texte que j'ai pu lire dans l'accord) que les réseaux et infrastructures d'eau extérieurs au site seraient exclusivement à la charge des collectivités et établissements publics. Merci.

Philippe QUEVREMONT

C'est une question qui s'adresse au Conseil départemental. Je remarque, heureusement, que l'on est sorti de débats qui n'ont pas lieu d'être, et je voudrais proposer au Conseil départemental de répondre sur cette question.

Un représentant du Conseil départemental

C'est assez simple, Monsieur. C'est au titre des politiques d'aménagement du territoire. Et là on rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur « ville et campagne ». Effectivement, dans tous les départements, dans toutes les régions de France, il y a des concentrations urbaines ou de développement économique qui font que des projets économiques peuvent naturellement venir s'installer sans aide publique, parce qu'effectivement il y a déjà beaucoup de concentration et donc beaucoup de réseaux. Et puis, il y a d'autres parties du territoire où il y a moins d'activité, moins de réseaux, où effectivement il faut que la collectivité locale ou la puissance publique intervienne. Ça s'appelle l'aménagement du territoire. Donc effectivement, là c'est un débat de fond. Faut-il continuer à concentrer les activités là où elles sont déjà ou est-ce qu'il faut développer des parties de territoire où il y a moins de choses et auquel cas les puissances publiques sont là pour effectivement équilibrer et permettre les projets. Ça s'appelle l'aménagement du territoire. C'est une des politiques très anciennes du département de Saône-et-Loire, sous toutes les majorités, qui a toujours soutenu ces volontés de développement, à la fois pour des infrastructures publiques servant pour du développement de logement ou de service public, mais également, je le répète, parce

que de tout temps, le département, comme la région, comme les communes, se sont mobilisés pour permettre des projets de développement économique.

Philippe QUEVREMONT

Merci, nous allons encore prendre quelques questions sur l'assainissement, en restant sur le domaine de l'assainissement.

Question du public

Oui, moi ça sera très bref. Je vais prendre un cas d'école, qui existe vraiment. Et si Pierre & Vacances fait faillite !? Une question bête, parce qu'on a déjà eu l'histoire du Château de la Boulaye, je ne sais pas si ces messieurs et ces dames s'en rappellent, du merveilleux Château de la Boulaye qui devait amener énormément de monde dans la région, entre Autun et Gueugnon et qui est une ruine fermée, dont j'ai les photos dans mon appareil au cas où ça intéresse quelqu'un. C'est donc à la charge du département. Et dans le cas où Pierre & Vacances venait à faire faillite, que se passera-t-il ? Le cas de Lamoura est connu, où la ville de Troyes a rendu un immense bâtiment qu'ils avaient fait construire. Ils ont dit : « Maintenant messieurs, nous ça ne nous intéresse plus, on vous donne les clés, vous en faites ce que vous voulez ». Et la ville de Lamoura se trouve bien dans la mouise, avec ça sur les bras. C'est donc une question qui me préoccupe un petit peu, parce qu'en ce moment, où tout le monde a des difficultés financières, baser l'exploitation des richesses d'un endroit très riche au point de vue naturel, au point de vue site, pour tout son environnement, pour l'accueil de ses résidents... Et je tiens à dire à Mme BRÉVAN que j'ai été très choquée l'autre jour lorsque vous nous avez dit, à nous, qui sont un petit peu contre, que nous ne voulions pas des gens de Center Parcs. C'est totalement faux. Moi, j'ai travaillé dans le tourisme 20 ans, je sais ce que c'est quand même. Et les gens d'ici accueillent très facilement les résidents.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non, non, je me suis mal exprimée. Je rectifie. J'ai dit que comme vous n'acceptiez pas ce genre de tourisme, un peu artificiel. Mais il y a quand même des gens qui y viennent. Cela correspond donc à une aspiration. Votre opposition pouvait s'assimiler au fait que vous ne souhaitez pas ce type de tourisme. Vous l'avez mal interprété... Excusez-moi si j'ai été maladroite, mais c'est ça que j'ai voulu dire. Les gens viennent dans les Center Parcs pour trouver ça, que cela vous plaise ou non, que cela corresponde ou non à votre idée du tourisme. Il n'empêche que ceux qui viennent trouver ça, ils ne viennent pas...

Question du public (même personne que précédemment)

Peut-être parce qu'on ne leur propose rien d'autre.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Peut-être faut-il leur proposer autre chose, mais pour le moment...

Question du public (même personne que précédemment)

Voilà en tout cas la question qui me préoccupait...

Philippe QUEVREMONT

Nous avons compris votre question, Madame, et je vais demander, sur la question de l'assainissement, à Monsieur le Maire de Marizy « qu'est-ce qui se passe si pour une raison ou pour une autre, la fréquentation de Center Parcs baisse ou s'il y a un arrêt d'exploitation » ?

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Sur la baisse de la fréquentation de Center Parcs, c'est vrai qu'avec une station d'épuration de type boues activées, on a une amplitude assez considérable et ça commence, il faut le reconnaître, à être problématique, quand on a une charge de pollution 40 % inférieure à ce qui a été prévu initialement. Là, en effet, il y a des

problèmes de fonctionnement de cette station d'épuration. Il ne faut pas se le cacher. Si vraiment le projet de Center Parcs s'avère un échec commercial, il y aura un problème de fonctionnement de la station d'épuration et un problème financier, puisque proportionnellement, les coûts de fonctionnement ne vont pas diminuer de la même façon. Également, les amortissements resteront les mêmes. Et ramené au m3, évidemment, il y aura des charges majorées. Mais il faudrait vraiment que ce projet soit un véritable échec commercial, pour qu'il y ait de telles conséquences sur la station d'épuration. Maintenant, en cas de faillite, là... C'est une hypothèse qu'on n'ose pas retenir... Moi je n'ai pas de réponse, à part la possibilité de retrouver un repreneur, car il y aura quand même un bel équipement à la clé, qui peut susciter quelques convoitises. Et là je pense que Fabien GENET, vice-président de la Saône-et-Loire, chargé du développement économique et des territoires ou Pierre SALOMON sont plus à même que moi de répondre à cette question.

Philippe QUEVREMONT

Peut-être une question plus précise dans ce cadre-là, on a entendu parler tout à l'heure d'eau potable, d'engagement de consommation minimale, est-ce que l'engagement de consommation minimale se répercute en aval sur la partie assainissement ? Est-ce que vous aurez dans ce cas-là une redevance minimale ?

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Absolument. Sous forme de part fixe et qui correspond, à peu près, à 90 % de la consommation d'eau que l'on a vu avec nos amis précédemment, ce qui équivaut à un montant des flux en garantie de 115 000 m3 par an.

Philippe QUEVREMONT

D'autres questions sur le sujet de l'assainissement ? Je vais essayer de faire respecter l'horaire, mais je ne veux pas couper trop court...

Question du public

Moi j'ai une petite ferme et j'ai une particularité. J'ai un réseau d'assainissement privé. J'ai un pré de 3 hectares juste après ma maison et après un autre pré de 2 hectares. Et d'ailleurs, je vous invite ce soir, si vous voulez, à boire l'eau que je rejette dans le domaine public. Ce n'est pas parce qu'elle est claire qu'elle est vraiment potable. Ce n'est pas parce qu'il y a une station d'épuration, à Marizy, de 3 000 équivalent habitant qu'elle va être vraiment potable lorsqu'elle va ressortir de la station d'épuration. D'ailleurs, je ne sais pas si le Maire de Marizy va la boire. Ça m'étonnerait bien.

Emmanuel REY, Maire de Marizy

Non, mais avec les contrôles sanitaires auxquels on aura droit, elle aura intérêt à répondre aux normes légales...

Question du public (même personne que précédemment)

Je connais bien le problème, parce que je suis agriculteur, sauf que dans les contrôles on ne contrôle pas tout. Il y a des choses qu'il ne faut absolument pas contrôler parce que ça fait peur. Certains pesticides notamment. Mais le problème, vous l'avez précisé, c'est qu'actuellement les habitants de Marizy rejettent 43 m3 d'eau dans l'Arconce. Et ça va être multiplié par 10, parce qu'on va passer à 490 m3 / jour. Or, le débit de l'Arconce, aujourd'hui, il est très faible. On peut la traverser à pied. Ça va devenir un torrent. Il faudra faire attention que ça n'arrache pas les ponts, que ça n'inonde pas les vallées en dessous. Le pire, c'est que cette eau ne va pas être vraiment potable. Vous êtes d'accord avec moi. Cela veut dire que toute l'eau en aval va être polluée pour des siècles et des siècles. Même les vaches ne pourront plus la boire.

Emmanuel REY, Maire de Marizy

D'où l'instauration d'une zone tampon, quand même, dite végétalisée, qui va permettre d'éviter le rejet dans le milieu récepteur, qui sera absorbé à la fois par le sol et les végétaux.

Qui va payer ? [réponse à une question inaudible] C'est dans le budget qui vous a été communiqué, dans les 2,7 millions.

Philippe QUEVREMONT

Je voudrais que l'on réponde à une question technique qui a été posée : est-ce que le rejet dans l'Arconce de l'eau qui n'existait pas avant est susceptible d'avoir un impact sur le risque d'inondation ? Je vais me retourner vers le technicien qui a étudié le dossier, pour voir s'il y a une réponse sur ce point.

Intervenant

Non, il n'y a pas de risque que l'Arconce se transforme en torrent par le rejet. Par rapport au débit de l'Arconce lorsqu'il est minimal, le volume rejeté par la station d'épuration sera encore bien moindre. Il n'y a donc pas de risques. Vous n'allez pas doubler le débit de l'Arconce.

[Question inaudible sur les piscines] Ça, ça ne va pas dans le réseau d'assainissement, puisque dans le DMO c'est expliqué, il y a un système d'évacuation de ces eaux vers le milieu naturel après traitement adéquat. Mais celles-ci ne rejoindront pas le réseau d'assainissement.

Question du public

Et qui va payer ?

[même personne que précédemment]

C'est interne au Center Parcs....

Philippe QUEVREMONT

Les questions du rejet des eaux pluviales et du rejet des eaux de renouvellement des piscines peuvent être abordées demain au cours de l'atelier environnement.

Je vais prendre encore deux questions.

Question du public

Le représentant du Conseil départemental affirme que tout cela, ce sont des choix d'investissement dans le but du développement territorial. Moi, je suis pour une politique réfléchie de l'aménagement du territoire. Simplement, ce que l'on constate ici, c'est que ce problème d'assainissement, c'est un problème que nous avons dans tous nos villages, dans toutes nos communes et que le choix qui est fait, aujourd'hui, alors qu'il y a eu des diagnostics qui ont été faits, qui sont suivis d'aucuns effets, les gens n'ayant pas les moyens de se mettre aux normes. Eh bien, encore une fois sur ce projet-là, il est choisi de concentrer les moyens publics pour satisfaire des besoins qui ne sont pas les besoins des habitants. Il me semble que cet atelier avait aussi pour but de parler de l'impact sur la vie locale. Eh bien, je ne pense pas qu'aujourd'hui, au niveau local, il y ait cette demande d'une station d'épuration pour 3 000 personnes. Le mot qui me revient autour de ce projet, c'est « concentration ». On concentre les touristes, on concentre les moyens financiers, on concentre la circulation automobile... On va tout concentrer. Alors qu'il me semble qu'un aménagement du territoire, ça va dans le sens de faire en sorte qu'il y ait un développement harmonieux partout.

Philippe QUEVREMONT

Je vais laisser le représentant du Conseil départemental répondre. Je vais vous demander d'être très bref et ensuite je prends la dernière question d'assainissement.

Un représentant du Conseil départemental

Oui, sur l'aménagement du territoire, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. On ne concentre pas à un endroit, au contraire, on observe. Puisque lorsqu'on fait de l'aménagement du territoire, il faut regarder ça avec un peu plus de recul. On a regardé effectivement quelles sont les zones en développement en Bourgogne et dans notre région. Et on s'aperçoit qu'effectivement l'ouest de la Saône-et-Loire n'est quand même pas la partie du département qui se développe le plus naturellement. Et donc effectivement, les politiques d'aménagement du

territoire sont toujours des politiques volontaristes, qui ont effectivement pour ambition de mobiliser des crédits pour pouvoir aider des territoires qui naturellement ne se développeraient pas comme d'autres.

Philippe QUEVREMONT

Une dernière question sur le sujet de l'assainissement, puis on passe aux autres réseaux...

Nicole CHEVALIER, habitante de Pressy-sous-Dondin

Je voulais faire une petite remarque. J'ai l'impression qu'on oublie les nappes phréatiques. Parce qu'on dit qu'on va rejeter les eaux dans le milieu naturel, mais il y a une nappe phréatique en dessous.

Philippe QUEVREMONT

On est ici sur une question qui concerne l'environnement. Nous verrons demain...

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public, Présidente de la Commission particulière du débat public

Elles seront traitées ces eaux, Madame, avant d'être rejetées.

Un intervenant

Juste quelques éléments de réponse. La nappe phréatique est très limitée en ce qui concerne l'Arconce et surtout on n'a pas dans cette nappe phréatique d'usage, par exemple, de prélèvement pour l'eau potable, qui justifierait une qualité particulière. Le traitement est donc effectué par la station d'épuration. Et ensuite, le rejet se fait dans le cours d'eau ou éventuellement par infiltration il va rejoindre la nappe phréatique, mais qui est très limitée en ce qui concerne l'Arconce. Il y a des études hydrogéologiques là-dessus. Et je dirais, à ma connaissance, il n'y a pas de champ captant d'eau potable, par exemple sur cette nappe phréatique qui justifie un effort particulier.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Il serait peut-être intéressant de dire deux mots des eaux pluviales

Philippe QUEVREMONT

Sur les eaux pluviales, je voudrais simplement dire qu'elles sont gérées à la parcelle. C'est-à-dire que c'est sous la responsabilité de Pierre & Vacances Center Parcs que ces eaux pluviales sont gérées et infiltrées dans le sol. Il en est de même pour les eaux de renouvellement de la piscine. Et donc c'est une question qui impacte directement l'environnement. Si vous avez la curiosité de regarder le programme qui est annoncé demain sur les questions d'environnement, ce sont des questions qui sont à l'ordre du jour. Ces eaux ne vont pas dans le réseau d'assainissement. Sur les autres points, je vous rappelle que l'on a encore 4 réseaux. On va rentrer dans des choses un petit peu plus techniques. Je vais vous proposer de les regarder deux par deux, de traiter les présentations électricité et gaz dans la foulée, puis nous reviendrons sur les questions qui concernent chacune d'entre elles. Je ne veux pas reconstruire un monopole autrefois célèbre d'EDF-GDF, mais on a quand même pris l'habitude de les regarder ensemble.

ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Damien GARNIER, Directeur territorial, ERDF, Directeur territorial, ERDF

Bonsoir, je suis Damien GARNIER, Directeur territorial, ERDF, Directeur territorial de RDF pour la Saône-et-Loire. Et je suis accompagné ce soir de Pierre ANDRÉ, qui est un chargé d'affaires chez nous et qui vous accompagnera tout au long du projet pour ce qui concerne le raccordement électrique.

Très rapidement, le projet demande une alimentation de 400 cottages, avec une puissance demandée, estimée aujourd'hui à 1,3 mégawatt. Il y a 12 000 mètres d'équipements, une piscine à chauffer... Il y a 2 mégawatts

souhaités par le projet. La consommation estimée est donc de 4 750 000 kWh. C'est en fonctionnement normal. Center Parcs a demandé à pouvoir disposer d'un schéma de secours, avec une puissance de 2 mégawatts. En fonctionnement normal, on a donc 3,2 mégawatts demandés.

On a étudié les différents scénarii envisageables, avec un minimum de travaux pour pouvoir se raccorder au réseau 20 000 volts le plus proche possible. La solution qui paraissait géographiquement la plus proche n'est finalement pas viable, car elle ne supporte pas la puissance demandée. En revanche, elle servira pour la puissance secourue.

On est arrivé avec une proposition d'un raccordement à partir de Saint-Vallier et la pose d'un câble en souterrain, qui reliera Saint-Vallier à Center Parcs. En second lieu, il y aura une installation de secours, qui là est beaucoup plus proche. Il y aura également en souterrain des travaux sur 2,4 kilomètres.

On peut voir globalement la ligne future, qui partira de Saint-Vallier, qui courra sur le domaine public, le long des routes en général, on arrivera jusqu'au poste électrique qui se trouvera ici. Et le secours viendra d'un réseau plus proche, les 2,1 kilomètres qui seront faits, ici, en souterrain.

On va peut-être passer au slide suivant. Là c'est du détail, donc on peut passer. Vous voyez les communes qui sont traversées.

Comme je l'ai dit dès le départ, il ne s'agit pas de monter des poteaux. On mettra la ligne en souterrain, il n'y aura donc aucun impact visuel.

Sur les services aux usagers, s'agissant de la ligne en schéma normal, étant donné qu'elle va être sur le domaine public, on pourra la réutiliser, bien évidemment, en fonction des besoins qu'il pourrait y avoir le long de cette ligne. On en profitera, évidemment, autant que de besoin pour améliorer la desserte électrique des communes qui seront traversées.

En ce qui concerne le coût des travaux, aujourd'hui on est à une estimation de 543 200 euros. On a un logiciel d'estimation... Ce ne sera pas le coût définitif. Le coût de l'alimentation secourue s'élèvera à 146 100 euros.

S'agissant de la répartition financière, la commune est le demandeur, les coûts seront couverts par une subvention du Conseil général à hauteur de 434 100 euros, avec un reste à charge pour la commune de 108 600 euros. Pour l'alimentation secourue, le demandeur étant exclusivement Center Parcs, le coût lui est totalement impacté.

Philippe QUEVREMONT

Je suis sûr que l'on va avoir des questions sur les coûts. On reviendra tout à l'heure sur ce slide, parce qu'il va susciter des questions, par rapport au compteur des 5 millions dont je parlais tout à l'heure. Je vais vous proposer que l'on ait tout de suite l'exposé sur les questions de gaz qui est aussi très technique. J'ouvrirai ensuite le débat sur les deux réseaux.

Si vous voulez bien vous présenter... Je précise que ces slides ont une partie très technique. C'est normal que dans un réseau on étudie toutes les options. Je vais simplement vous demander de les présenter de manière très résumée.

Jean-Pierre FARAH, vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire, vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire

Je vais essayer de faire le maximum. Jean-Pierre FARAH, vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire, je suis Vice-président du Syndicat d'énergie au niveau du département, le SYDESL, et en charge du gaz. Je suis accompagné du directeur général des services, Daniel VERNEREY.

Au niveau de l'alimentation en gaz de Center Parcs, nous avons donc à définir des besoins qui ne sont pas encore totalement finalisés. Nous avons retenu trois hypothèses. Une première hypothèse haute : tout est alimenté en matière de chauffage au gaz. Il n'y aurait pas de chaufferie bois et le Center Parcs aurait des besoins de 19,5 gigawattheures par an, auxquels s'ajouteraient les consommations de la commune du Rousset.

La deuxième hypothèse consiste uniquement dans le secours pour la piscine. Et puis également l'alimentation des 400 cottages. On arriverait ici à un total de 8,8 gigawattheures par an.

Enfin, troisième hypothèse, il y aurait seulement les cottages qui seraient alimentés. On arriverait à 2,7 gigawattheures par an.

En fonction de ces hypothèses, on a trois possibilités d'alimentation : soit par le réseau public par Pouilloux, soit par Charolles, soit par une citerne du style « propane ». Face à ces possibilités d'alimentation, il y a trois autres hypothèses de consommation, que l'on a vues précédemment : une hypothèse haute à 20,3, pour arriver à une

troisième hypothèse à 2,7. Si on mixe ces solutions, il y a trois scénarios d'aménagement à étudier. On n'a pas pu tous les étudier, mais vous aurez les données de l'essentiel.

Au niveau des tracés, c'est assez simple. Le premier concerne Pouilloux. On partirait de Pouilloux, pour descendre à Center Parcs, avec une variante, ici en pointillé. Cela nécessite 8,5 kilomètres de canalisation et la pose sur la RD 600 et sous la voirie communale. Les communes de Pouilloux, Saint-Romain-sous-Gourdon, Marizy et Le Rousset seraient alimentées.

Les études d'aménagement proprement dites : si on reprend les hypothèses de consommation (1, 2, 3), la longueur de canalisation est la même, les investissements, les consommations... Ça c'est les travaux. Les consommations, vous voyez en fonction des hypothèses que les consommations sont différentes. Et bien entendu l'amortissement, qui comprend les investissements, n'est pas le même en euro, par mégawatt d'investi.

Ce qu'il faut retenir aussi, c'est que le coût d'amortissement des travaux, pour une desserte, ne doit pas être supérieur à 7 euros HT / mégawatt investi. Vous voyez que pour les hypothèses 1 et 2, le coût d'amortissement reste dans les standards courants, puisqu'on arrive à 2,7 et 6,1. Par contre, l'hypothèse 3, on ne passe plus.

Deuxième hypothèse, par Charolles, on part de l'autre côté, du bas, et on remonte et on alimente Saint-Bonnet, La Guiche et Le Rousset. On a là plus d'habitants desservis bien sûr. On a 21 kilomètres (par rapport aux 8,5 kilomètres de l'autre côté) de canalisations. On a également des aménagements.

Cette proposition, selon les trois scénarios : 21 kilomètres de pose de canalisations, ce qui amène à une durée d'amortissement sur 25 ans. En fonction des consommations retenues, de 583 à 143, des amortissements de 4,3, 8,3 et 17,7 euros par mégawattheure. Vous voyez donc que le coût d'amortissement reste beaucoup plus élevé, malgré des abonnés supplémentaires, compte tenu surtout que l'on passe de 8 kilomètres à 21 kilomètres.

Les contraintes sont les suivantes : l'alimentation depuis le réseau aux moyens de pression, des perturbations de la circulation pendant les travaux, des traversées de trois cours d'eau et une durée de travaux beaucoup plus longue, parce que les procédures ne sont pas les mêmes.

Troisième aménagement : un réseau indépendant propane. Ce serait donc une alimentation de Center Parcs à partir d'une citerne de stockage. On aurait seulement 2 500 mètres de canalisations pour distribuer notamment le village du Rousset.

Dans cette hypothèse de desserte propane, vous voyez que les deux premières hypothèses, hautes au niveau consommation, c'est-à-dire soit la totalité, soit le secours avec les cottages, on arrive à des stockages trop importants et on ne passe pas en solution technique. En revanche, l'hypothèse 3, avec 2,7 besoins de consommation, là on passe et on arriverait à 5,4 mégawattheures.

Toutes les hypothèses de consommation, 1 et 2, on ne passe pas, le stockage étant peu important. La solution ne semble intéressante que dans le cadre de l'hypothèse 3, c'est-à-dire la desserte des cottages uniquement. L'hypothèse 2 de secours reste envisageable, avec une fréquence de livraison plus élevée. Il y a également le problème de l'implantation de la cuve, où il faudrait quand même trouver un endroit.

Les contraintes sont importantes : système autonome, alimentation par camion nécessaire (il faudra livrer le propane au niveau de la cuve) et nécessité de trouver une parcelle également pour le stockage.

En résumé, il existe plusieurs solutions techniques pour alimenter en gaz naturel le site de Center Parcs. La première solution consiste en une desserte à partir de Pouilloux avec une canalisation de 8,5 kilomètres sur les communes de Pouilloux, Saint-Romain-sous-Gourdon, Marizy, Le Rousset. Mais malheureusement, il y a très peu d'habitations sur le tracé. La deuxième solution correspond à la desserte à partir de Charolles, avec une canalisation beaucoup plus longue (21 kilomètres), mais elle nous permet de desservir La Guiche et Saint-Bonnet, avec du potentiel plus important. La troisième solution pose des problèmes techniques.

Seule la première solution semblerait économiquement faisable. Il faut que les investissements soient couverts à partir des futures consommations. Le coût d'investissement des travaux est de l'ordre de 1,4 million d'euros HT et le coût d'amortissement est calculé sur la base des consommations estimées (en fonction des cas : 2,7 euros par mégawattheure pour tous les cas où les équipements du Center Parcs sont alimentés, c'est-à-dire que tout fonctionne au gaz naturel, 6,2 euros par mégawattheure pour les cas où on prend les équipements et les cottages). Si on rappelle le chiffre de maximum 7 euros par mégawattheure, le coût d'amortissement devient trop élevé si on dépasse ce coût-là. Dans le cas où seuls les cottages sont alimentés, le coût d'amortissement devient trop élevé par rapport aux consommations et ça ne pourrait être réalisé qu'à partir d'une aide financière. Et donc c'est la troisième solution... Possibilité peut-être de passer à une solution propane, l'infrastructure des cuves du réseau collectif desservant Center Parcs, une partie de la commune du Rousset et une série de cuves de stockage, notamment avec des parcelles qu'il faudrait trouver. L'investissement est alors, en gaz propane, moins élevé : 370 000 euros au total, et un coût d'amortissement qui tombe à 5,4 euros par mégawattheure.

Philippe QUEVREMONT

Merci pour cette explication. Vous avez réussi à rendre simples des choses qui sont intrinsèquement compliquées. Peut-être tout de même une question pour introduire le débat, parce que je suis sûr qu'elle va être posée. Dans ces questions d'investissement, tous les autres intervenants sur tous les autres réseaux nous ont dit : il y a des participations des usagers de Center Parcs, mais il reste une partie d'investissement à trouver. Est-ce que dans le cas du gaz tout est financé par la consommation ou est-ce qu'il reste de l'investissement à trouver ?

Jean-Pierre FARAH, vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire

Normalement, ça doit s'auto-financer. Et à partir des consommations, si elles sont suffisamment importantes, et en fonction des travaux, ça s'auto-finance. Je vous ai montré des actions ou des solutions qui n'étaient pas totalement financées, notamment s'il y a peu de consommations et des réseaux beaucoup plus longs. Donc, les deux premières solutions sont autofinancées, la troisième ne l'est pas, mais on a possibilité, maintenant, au niveau des collectivités, de pouvoir intervenir, de faire appel à toutes les collectivités, que ce soit le Conseil général, départemental, la commune... pour combler et amener les réseaux au niveau de la rentabilité.

Philippe QUEVREMONT

Si je comprends bien, s'il y a une utilisation massive du gaz sur le site, on peut le servir depuis le réseau et les amortissements sont supportables. Si on est sur une utilisation partielle du gaz, il reste à financer...

Jean-Pierre FARAH, vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire

À financer, ce n'est même pas intéressant. C'est plutôt de passer sur une autre solution que le gaz naturel. Parce que 21 kilomètres de lignes pour peu de consommation, ce n'est pas intéressant du tout. Il faudrait donc passer à une solution propane, s'il y a peu de consommation de gaz. Voilà la conclusion à laquelle on peut arriver.

Philippe QUEVREMONT

D'accord. Tous les chiffres sont dans le transparent. Ils seront donc tous sur le site, puisque nous chargerons sur le site l'ensemble des transparents qui sont utilisés cette fin d'après-midi.

Je vais maintenant ouvrir les questions, à la fois sur le sujet du gaz et sur celui de l'électricité.

Nicole SICARD habitante de Montceau

Ma question concerne l'électricité. Dans le document que vous avez présenté, il est dit que « l'origine », je ne connais pas le terme exact, de l'alimentation se faisait à partir de Saint-Vallier. Sur la synthèse qui est disponible sur le site, il est précisé : « issue au du départ ZI La Saule et du poste source Lucy ». Alors je ne sais pas si les habitants de Saint-Bonnet ont entendu parler de la Centrale de Lucy, qui est actuellement fermée. Ça fait un certain nombre d'années qu'on se bagarre sur Montceau pour voir les conséquences et les solutions qui pourraient être apportées. Je ne vais pas vous faire un exposé sur les problèmes de la centrale de Lucy de Montceau. La question que je pose, c'est quand même en liaison avec le fait que c'est un problème grave, parce qu'on nous a expliqué que c'était la seule production d'énergie de pointe disponible et que si la centrale fermait, le problème c'est qu'en cas de besoin d'énergie de pointe, ça bloquait, il n'y avait pas d'électricité disponible. Ma question est la suivante : est-ce que les gens responsables de ce projet ont pris contact, sont en contact, ont discuté avec les gens qui s'occupent du problème de la centrale de Lucy.

Philippe QUEVREMONT

Vous avez une question très précise et technique. Si vous voulez venir, Monsieur, pour répondre à cette question.

Damien GARNIER, Directeur territorial, ERDF

Moi je ne vous répondrai pas sur la problématique de la centrale de Lucy. Je vous ferai simplement une réponse générique. L'équilibre consommation / production de consommation, il est complètement organisé entre le réseau de transport d'électricité, qui fait les lignes à très haute tension (200 000 volts) et le réseau de distribution, ERDF. La frontière entre les deux, c'est ce que l'on appelle des postes sources. Ce que vous avez cité Madame, tout à

l'heure, en effet on sera alimenté par un poste source qui se trouve à côté de Saint-Vallier. La présence ou non d'une centrale de production d'électricité, proche d'un lieu de consommation de la taille du Rousset n'a aucun impact, compte tenu des puissances en jeu.

Philippe QUEVREMONT

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'électricité, puisque Monsieur est là ? Non... Sur les questions de gaz ?

Gérard CHALE, habitant de La Guiche

Bonsoir, j'ai vu que sur le Journal de Saône-et-Loire, une étude a été faite pour 70 communes pour le raccordement en gaz. On parle des projets, de coût... Mais le gaz peut rentrer dans l'aménagement d'un territoire. Parce qu'avant de vouloir récolter il faut semer. Il y a peut-être beaucoup de sociétés qui ne veulent pas s'implanter, parce que c'est une énergie propre et c'est une économie facile à utiliser. Alors je ne vois pas pourquoi on ne passerait pas les projets par le biais de l'alimentation des communes de Saint-Bonnet et de La Guiche, parce qu'on impacte tout de même sur pas mal de populations locales à ce moment-là...

Philippe QUEVREMONT

C'est donc une prise de position pour le circuit sud, si je puis me permettre ?

Gérard CHALE

Si vous voulez.

Jean-Pierre FARAH, vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire

Par rapport à l'article, déjà, du journal, effectivement le SYDESL a repris des données faites il y a quelques années et qui avaient été un peu en stand-by. On a donc repris cette étude et on s'est engagé, en fonction des éléments disponibles, à aller voir les communes qui souhaitent toujours demander d'être alimentées en gaz naturel ou en autre énergie (peut-être au propane si on est trop éloigné des réseaux). Ça va donc être repris prochainement. On aura donc à travailler là-dessus. Ça nécessite quand même des études complémentaires. Et puis surtout, par rapport aux communes qui sont limitrophes, notamment Le Rousset et La Guiche, on n'a pas trop travaillé sur la question et ça nécessite une étude complémentaire par rapport à notre demande. Dans le temps qui nous était imparti, on a surtout travaillé pour l'alimentation du Center Parcs, mais il y a également une réflexion : quelles sont les communes qui pourraient être alimentées à partir de Center Parcs tout en restant dans des données économiques raisonnables.

Philippe QUEVREMONT

Merci. Il y a encore une question et après on passe aux routes. Je suis sûr que c'est un sujet qui intéresse beaucoup de gens.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines

Bonsoir, je voudrais donner un complément d'information à Mme SICARD sur la centrale de Lucy. Comme vous le savez, la centrale de Lucy est fermée. Elle va être démantelée. Le Comité de pilotage qui organise, avec l'État et le Groupe EON, le démantèlement de la centrale de Lucy y travaillent. Cette centrale qui était effectivement il y a quelques années une centrale d'ajustement pour tout le réseau national, au moins n'est pas impactée du tout. Ça n'a donc rien à voir avec le poste source dont vous parliez à Saint-Vallier. Et puis, pour vous donner une information complémentaire, Madame. Nous travaillons sur la réimplantation. Puisque lorsqu'il y a démantèlement, il y a obligation de la part des entreprises qui démantèlent de travailler à une réimplantation, en termes économiques, à la fois industriel et d'emploi, du secteur de la zone que Lucy va laisser lorsqu'elle aura été démantelée et rendue propre.

Philippe QUEVREMONT

Merci Madame, je voudrais maintenant que l'on aborde la question des routes, puisque les questions de trafic routier sont importantes dans ce cas. Je vais donc vous proposer de regarder les transparents en essayant d'aller à l'essentiel.

ROUTES DÉPARTEMENTALES

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

Bonsoir, Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire, du département, Direction des routes et infrastructures.

Je vais donc effectivement essayer d'aller à l'essentiel. En ce qui concerne Center Parcs, la première chose, c'est : quels accès à l'échelle du département seront utilisés pour arriver au parc ? On a une infrastructure importante dans le département qui est l'autoroute A6, qui irrigue le département Nord-Sud, qui est connecté à la branche nord de la RCEA RN 80 et puis, au sud, la RN 79, la branche sud de la RCEA. Ces deux branches sont reliées par la RD 980, Montceau-Cluny. Ce sont ces axes qui seront utilisés par les visiteurs du Center Parcs, pour venir jusqu'à la RD 33 qui sera la route de desserte, qui arrivera directement au Center Parcs.

Le zoom, vous avez ici la RD 980, la liaison Montceau-Cluny, et puis la RD 33, ici, qui fait à peu près un peu plus de 4 kilomètres, jusqu'à l'embranchement avec la voie communale, ici, qui accèdera à l'entrée du Center Parcs, qui devrait se situer là.

L'ensemble des accès, à la fois des visiteurs et des livraisons, se fera exclusivement par la RD 33, par le point qui est ici. On a un accès prévu, exclusivement pour les secours éventuels, qui pourrait se faire au sud du Parc, mais cet accès étant tellement peu utilisé, il ne nécessitera pas d'aménagement spécifique sur le plan routier. L'objectif de l'aménagement routier, c'est simplement d'amener les visiteurs, par la D 33, jusqu'à l'entrée du parc, ici, dans des conditions normales de sécurité et raisonnables de confort.

Au niveau des trafics, puisque c'était le point qui était abordé en préambule, les estimations, compte tenu du volume de cottages et du nombre de visiteurs attendus, sont de l'ordre de 1 400 véhicules par jour, étant entendu que ça ce sont les jours où les gens arrivent et repartent du Center Parcs. Ce ne sera donc pas tous les jours de l'année. Ce sera les jours de chassé-croisé, d'entrée et de sortie dans le Center Parcs.

L'objet des travaux routiers, c'est simplement un élargissement de la RD 33, depuis la RD 60 (4 kilomètres). Compte tenu de l'augmentation du trafic, il est souhaitable de la passer à 6 mètres de large. 6 mètres de large, ça reste une route moyenne. Une route nationale classique, c'est 7 mètres (pour donner une idée). L'autre aménagement, c'est l'aménagement d'un tourne à gauche, depuis la RD 33, vers l'entrée du Parc, puisque compte tenu des mouvements tournants, on aura besoin d'aménagements spécifiques pour que tout se passe en sécurité.

On a prévu de réaliser les travaux en deux phases : une phase de renforcement de la chaussée d'élargissement des couches de fondation de la structure de la chaussée ; la couche de roulement, la finition, une fois que les travaux seront réalisés pour que la route soit propre à l'ouverture du Parcs.

On a étudié trois scénarios. Le premier vise à créer un Barreau routier intégralement, d'une longueur d'à peu près 300 mètres. Il nécessite la création d'un ouvrage neuf pour franchir l'Arconce, qui longe actuellement la RD 33 au sud. Il coupe un deux une parcelle agricole, actuellement utilisée en partie pour le pâturage, en partie pour la culture. Comme on crée intégralement une nouvelle route, on crée une nouvelle barrière écologique dans le corridor écologique est-ouest qui existe dans le secteur.

Le deuxième scénario est complètement différent. Il correspond à l'élargissement de la voie communale actuelle qui passe devant cette ferme. C'est un scénario beaucoup plus court. On travaille sur l'existant. En linéaire, on est deux fois plus réduit. On longe la zone Natura 2000 qui se trouve de l'autre côté de la ferme (côté nord-est). Cela nécessite de détruire le garage qui se trouve au carrefour de cette voie communale et de la RD 33. Et puis, on retravaille le franchissement de cette voie communale par l'Arconce, qui actuellement est, on va dire, « minimaliste ».

Le troisième scénario, ici figuré en bleu, est le plus long. On a un barreau routier de 420 mètres. On longe la parcelle agricole actuelle. Par contre, on a des contraintes, à la fois en termes de sécurité (parce que le raccordement sur la RD 33 se fait à un endroit un peu sinueux, on a des problèmes de visibilité et donc on est en difficulté pour garantir la sécurité, même en aménageant un tourne à gauche) et en terme environnemental (on a la création d'une nouvelle rupture dans le corridor écologique + des problèmes de relief qui nous conduisent à créer des remblais beaucoup plus importants que dans la première solution que je vous ai présentée.

Compte tenu de tout cela, on a retenu la solution n° 2 : l'élargissement de la voie communale existante. Ce qui fait que globalement sur le projet routier, on est sur de l'élargissement de route existante, on ne crée pas une nouvelle route, pour les passer de 5 à 6 mètres, et sur la création d'un carrefour type « tourne à gauche » pour raccorder ces deux voies en sécurité.

Tout cela nécessite, au demeurant, un certain nombre d'études et d'autorisations environnementales au titre de la loi sur l'eau, une étude d'impact (car on réalise des travaux sur une longueur supérieure à 3 kilomètres). Par ailleurs, comme on travaille le long de la zone Natura 2000 et sur le franchissement de l'Arconce, la réglementation sur les zones humides s'applique et d'éventuelles compensations à trouver. Une fois la mise en service effectuée, il n'y a pas d'impact particulier, puisque, encore une fois, on est sur de l'aménagement de route déjà existante.

Contrairement aux autres réseaux, particularité des routes, la maîtrise d'ouvrage incombe intégralement au département. Le montant de l'investissement est de l'ordre de 1 million d'euros pour la RD 33 avec le tourne à gauche et environ 80 000 euros pour la voie communale. Ces 80 000 euros seront pris en charge par le département, bien que la voie restera communale après les travaux.

Philippe QUEVREMONT

Bien, je vais vous proposer de rester là, car on va voir tout de suite les questions sur les routes.

Peut-être une précision à apporter. Dès lors que l'on verra demain les incidences « Natura 2000 », dès lors que la solution jouxterait Natura 2000, serait forcément intégrée une étude d'incidence « Nature 2000 ».

Monsieur RAZES habitant du Rousset

Votre schéma est erroné, car 95 % des automobilistes aujourd'hui ne passent pas par où vous dites pour venir à l'étang du Rousset. Quand on arrive au pied du Mont Saint-Vincent, tous les gens et les GPS passent par le hameau de Noireux. Comment allez-vous empêcher cette circulation sur cette toute petite route ?

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

La différence principale entre ce qui se passe aujourd'hui est les visiteurs de Center Parcs, c'est que les gens qui vont venir à Center Parcs sont extérieurs au département et à la région, et donc ils vont plus logiquement suivre la signalisation directionnelle que l'on va mettre en place. On ne va pas les envoyer sur le réseau secondaire

Monsieur RAZES

Moi je pense avec les GPS vous avez tout faux...

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

Les GPS prennent en compte les temps de parcours. Ces derniers sont liés au calibre des voies. Ils auront donc tout intérêt...

Monsieur RAZES

Est-ce que les gens vont faire 10 kilomètres supplémentaires, faire toute la montée du Mont Saint-Vincent... Allez voir sur le terrain, vous le connaissez mieux que moi. Les gens qui arrivent de Mâcon, de Chalon, qui veulent aller à Marizy, au Rousset, etc. passent tous par la petite route communale.

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

Je ne pense pas que les gens qui viennent en week-end au Center Parcs, deux ou trois jours, vont prendre les toutes petites voies communales.

Philippe QUEVREMONT

Je vais prendre une autre question.

Question du public

Est-ce que les saisonniers seront du vendredi au vendredi ? Tous les 4 ans, au Forez, on accueille jusqu'à 40 000 visiteurs. Ça s'est toujours très bien passé. On a très peu de bouchons. Je ne pense donc pas qu'un important flux routier cause vraiment des problèmes au niveau de la circulation.

Philippe QUEVREMONT

Votre question, Monsieur, c'est quels sont les jours d'échange des arrivées et des départs ?

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Les séjours commencent soit le vendredi jusqu'au lundi matin, soit du lundi matin jusqu'au vendredi après-midi. C'est donc le lundi et le vendredi qu'il y a des changements, sachant qu'il y a aussi des personnes qui séjournent une semaine, soit du lundi au lundi, soit du vendredi au vendredi.

Eric DAILLIE habitant de Flagny

J'ai envoyé le 24 avril plusieurs questions sur le trafic. Il n'y a toujours pas été répondu. J'ai envoyé des questions sur le site de la CPDP il y a quelques semaines. Il n'y a toujours pas de réponse. J'ai une liste avec moi de questions, ainsi que de nouvelles questions. Il y en a pour Pierre & Vacances et pour le département.

Vous évoquez le chiffre de 1 400 véhicules par jour, deux fois par semaine. Comment avez-vous obtenu ce chiffre ?

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

Le volume est estimé à partir des 400 cottages donnés par Pierre & Vacances.

Eric DAILLIE habitant de Flagny

Vous avez estimé ces chiffres ou ils ont été donnés par Pierre & Vacances ?

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

Les 700 véhicules / jour, c'est Pierre & Vacances qui nous les ont fournis.

Eric DAILLIE habitant de Flagny

D'accord. Ce chiffre de 1 400 véhicules ne veut pas dire grand-chose, ne décrit pas qui c'est. Est-ce que c'est les visiteurs, en semaine, en week-end ? Est-ce que c'est les séminaires ? Est-ce que c'est les visiteurs à la journée ? Est-ce que c'est les employés ? Est-ce que c'est les livraisons ? On ne sait absolument rien de ce que ce chiffre représente. Donc je vous avais demandé de quantifier ces arrivées et départs pour chaque flux. Cela n'a toujours pas été fait. Et ça c'est essentiel pour comprendre ce que l'on va avoir comme trafic

Philippe QUEVREMONT

Je vais prendre la question : comment sont composés les 1 400 véhicules ?

Éric MAGNIER

Bonsoir Monsieur. Nous avons répondu effectivement à une très grande liste de vos questions, je ne sais pas si elles figurent sur le site. Mais, en particulier cette semaine, on a encore répondu à un très grand nombre de vos

questions, à la fois celles posées sur le site et surtout celles que vous nous aviez remises en main propre lors de la réunion d'ouverture.

Eric DAILLIE habitant de Flagy

Je ne les ai pas vues. Elles ne sont pas encore sur le site.

Éric MAGNIER

Je ne sais pas si elles sont sur le site, mais on a prévu aussi de vous répondre directement, parce que vous nous avez envoyé un courrier directement. Les réponses sont à croiser aussi avec certaines réponses du Conseil départemental, mais vous aurez très prochainement un très grand nombre de réponses. Pour revenir plus précisément sur la question du trafic, les 700 véhicules dans un sens et dans l'autre, c'est bien évidemment la somme des voitures des clients, du personnel et des visiteurs à la journée. Nous sommes en train de vous préparer, suite à votre demande, le détail précis, comme vous venez de le rappeler.

Eric DAILLIE habitant de Flagy

Mais comment vous obtenez 200 véhicules les autres jours de semaine, alors qu'il y a 300 employés ?

Eric MAGNIER

300 employés, c'est le nombre total d'employés, y compris les employés de ménage et maintenance, qui comme vous le savez ne travaillent pas tous les jours de la semaine. Ils travaillent principalement les jours de rotation, le lundi et le vendredi.

Eric DAILLIE habitant de Flagy

Donc vous avez au moins 200 employés qui viennent chaque jour travailler. Comment arrivez-vous à 200 véhicules par jour ces jours-là ? Il n'y a personne qui vient, aucun visiteur ?

Eric MAGNIER

Il n'y a pas 200 employés par jour. Et d'autre part, vous avez dû le voir, je pense que c'est aussi dans le dossier, nous organisons un système de ramassage, de collecte du personnel, qui permet de déduire considérablement le nombre de véhicules qui sera utilisé par le personnel.

Eric DAILLIE habitant de Flagy

Donc, vous soutenez toujours ce chiffre de 200 ?

Eric MAGNIER

700 environ les jours de change et 200 les jours autres. Vous aurez dans quelques jours un détail des chiffres en question. Ces chiffres sont établis à partir des constatations établies sur les autres Center Parcs en exploitation et de tout ce qu'on peut calculer à partir du projet tel que connu aujourd'hui.

Philippe QUEVREMONT

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la route ? Je voudrais juste souligner qu'une route qui supporte 1 400 véhicules par jour, normalement doit en supporter 200, il me semble... Mais c'est une remarque peut-être un peu superficielle.

D'autres questions ?

Thomas CHEVALIER, Directeur de l'Office de tourisme de Cluny et du Clunisois

Bonsoir, j'ai plusieurs questions par rapport aux accès. J'ai entendu que les rotations se faisaient le lundi et le vendredi majoritairement, ce qui me rassure un petit peu par rapport au marché du samedi matin à Cluny, qui est un moment de charge assez important pour Cluny. Le vendredi soit est également un moment de charge assez important. Je voulais connaître la capacité de charge réelle de la RD 980 aujourd'hui. Je voulais aussi essayer de voir quelles sont les zones accidentogènes et je pense qu'il y en a un certain nombre, notamment sur le haut, juste avant le raccordement sur la RD 33. Et puis je voulais aussi appuyer un tout petit peu la remarque de Monsieur tout à l'heure, parce que nous avons affaire à ce phénomène du GPS. Il y a des gens qui ne suivent absolument plus la signalisation directionnelle aujourd'hui et ils sont de plus en plus nombreux. Je pense donc qu'il faudra être très vigilant à cette question du GPS, parce que nous y avons droit à Cluny aujourd'hui, quand vous êtes au bas de la ville et que vous voulez aller dans le secteur d'Intermarché, on ne vous fait pas passer par la rocade autour de Cluny, on vous fait passer par le centre-ville. Et quand vous êtes un touriste et que vous n'avez pas envie de gêner les autres touristes qui sont en ville, et bien vous passez par le centre-ville. Ce sont des choses qui sont à anticiper. Mais sur cette RD 980, finalement, je n'ai absolument rien vu dans votre présentation sur cette route qui n'est pas à si gros trafic que ça.

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

Sur le trafic de la 980, on est sur une route « ancienne nationale », on va dire, de 7 mètres de largeur environ. Le plus gros point de trafic sur cet axe, c'est Cluny, à peu près 10 000 véhicules / jour. Alors les moyennes journalières ne permettent pas trop de caractériser le degré de saturation, il faut raisonner en heure de pointe. 10 000 véhicules / jour, classiquement on divise par dix, ce qui fait 1 000 véhicules / h. Une capacité classique de voie, en zone interurbaine, c'est 1 200 – 1 300 véhicules. En ville, c'est un petit peu plus, car la capacité dépend de la vitesse. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que sur la 980, à part les jours des marchés ou lorsqu'il y a des manifestations équivalentes et qu'il y a des chevaux qui traversent la voie, ça crée des bouchons. Mais sur le trafic à proprement parler, on n'atteint pas un degré de saturation. Sur le reste de l'itinéraire de la 980, le trafic chute très vite. On est de l'ordre de 4 000 – 5 000 véhicules / j. On est donc très loin du degré de saturation. Avec 1 400 véhicules / j de plus, deux jours par semaine, il ne va rien se passer.

Sur l'aspect accidentologie, la 980 est une route importante sur le réseau départemental. Ce n'est pas la meilleure route du département, je ne vous le cache pas, compte tenu de sa géométrie, notamment la montée au Mont Saint-Vincent quand on vient de Cluny. C'est une route sur laquelle on travaille en termes d'aménagements. Ce sont des aménagements lourds, qui nécessitent un peu de temps. Ils n'ont rien à voir avec le Center Parcs.

Sur la question des GPS, je suis un peu embêté pour vous répondre. Le département ne peut pas interdire de mettre des routes sur des cartes... Encore une fois, les visiteurs de Center Parcs regardent le temps qu'ils vont mettre. Après la traversée de Cluny, effectivement, on peut se laisser piéger, mais on ne se laisse piéger qu'une fois par contre...

Philippe QUEVREMONT

Sur les GPS, je vous propose une intervention complémentaire.

Jean CHABERT, responsable de l'équipe immobilière de Pierre & Vacances

Oui, je peux apporter une petite précision concernant les GPS, car c'est un problème que l'on a déjà rencontré lors de l'ouverture des deux précédents Center Parcs, en Moselle et cette année dans la Vienne. Il est possible, en fait, de discuter avec les opérateurs des systèmes GPS pour éviter que ces derniers ne renvoient sur des routes qui seraient accidentogènes. Ce doit être justifié, bien sûr. Ce n'est pas uniquement parce qu'on trouve qu'un tracé est plus joli qu'un autre... Mais si effectivement les GPS ont tendance à renvoyer sur une route dangereuse ou mal calibrée par rapport au trafic, il y a moyen d'obtenir des opérateurs GPS que les trajets soient modifiés. On l'a fait, je vous le dis, en Moselle et dans la Vienne, cette année, pour des raisons bien précises de sécurité.

Philippe QUEVREMONT

Je crois qu'il y avait une réaction dans la salle...

Question du public

Quand vous êtes à la croisée de Cray pour aller vers l'étang du Rousset, si vous montez par Saint-Vincent, vous faites 15 kilomètres. C'est une route très dangereuse. Quand le GPS vous fait passer par le hameau de Noireux, vous faites 4 kilomètres. Est-ce que vous croyez que les gens vont faire 12 kilomètres supplémentaires ? Je ne suis pas d'accord. Quant à supprimer la seule route communale qui dessert le hameau de Noireux, franchement ça veut dire que les résidents n'ont qu'à déménager.

Philippe QUEVREMONT

Je crois qu'on a identifié cette question de GPS. Peut-être une dernière question sur le sujet de la route. Et je voudrais, même très brièvement, que l'on parle des télécoms, puisque l'on a repéré que c'est un sujet de discussion.

Question du public

Les personnes qui viennent en fin de compte du sud du département par la sortie de la RCEA, de Saint-Bonnet La Guiche, ils vont passer par Saint-Bonnet et ils ont deux possibilités à Saint-Bonnet, soit prendre direction Marizy, ils viennent donc par la RD 33 côté sud, soit par La Guiche et là ils ont deux possibilités : soit la RD 303, soit la RD 27. Il faut voir aussi à ce niveau-là la signalisation pour qu'ils fassent le tour par l'étang du Rousset, qu'ils arrivent à la 33.

Philippe QUEVREMONT

Merci Monsieur, votre conseil est entendu. Une toute dernière question s'il-vous-plaît.

Pierre ROUSSEAU ,habitant de Marizy

En septembre 2014, j'ai posé une question à la municipalité de Marizy concernant la traversée du centre Bourg de Marizy qui est situé au carrefour des départementales D 33 et D 91. Je voulais savoir si une étude d'impact de la circulation routière autour de Marizy, au carrefour de ces deux routes départementales, a été réalisée.

Philippe QUEVREMONT

Qu'en est-il de l'impact sur la circulation dans Marizy même ?

Cyril BOURGEOIS, responsable du service conception et entretien de la route, Département de la Saône-et-Loire

Le carrefour de Marizy ? Ce carrefour ne pose actuellement aucun problème. Je ne vais pas rouvrir le débat sur l'itinéraire que les gens vont emprunter, mais dans le scénario que l'on a retenu, les gens ne passent pas par là, donc...

Philippe QUEVREMONT

Merci de cette réponse. Il y a quelques slides très brefs sur les questions de télécommunication et nous avons repéré une question dans les réunions préalables, qui concernait l'ADSL. Je reposerai cette question en votre nom nombreux.

Peut-être sur la partie Télécom, en deux mots... Vous avez la parole, si vous voulez venir.

INTERNET ET TÉLÉPHONE

Jean-Michel MARTIN, chargé du projet d'aménagement numérique du département, Conseil départemental de Saône-et-Loire

Jean-Michel MARTIN, je travaille au Conseil départemental et je suis en charge du projet d'aménagement numérique du département. Les souhaits de Center Parcs et de Pierre & Vacances étaient de desservir avec 24 brins de fibre optique le site et 56 paires de cuivres. Ce sont des fibres optiques qui ne sont pas activées, c'est-à-

dire que c'est un tuyau et en amont et en aval il faut des équipements qui ne sont pas à la charge de ce projet. Plusieurs solutions ont été envisagées par rapport au réseau existant dans le département, notamment le raccordement à un réseau qui est exploité par Covage entre Paray-le-Monial et Le Creusot. Trois possibilités de raccordement étaient possibles sur ce réseau. C'est un investissement évalué à 640 000 euros. Une autre solution a été envisagée à partir du nœud de répartition à Bonnet de la Guiche : c'est le central téléphonique de La Guiche, qui lui est « opticalisé », mais pour lequel un seul opérateur est présent, Orange.

Pour desservir le site, en arrivant par la RD 303, une partie du tracé sera réalisée, dans la première partie ici, dans des fourreaux existants. Il reste aujourd'hui à contrôler qu'ils sont acceptables. Mais normalement, compte tenu de leur dimension, cela ne doit pas poser de problème. Et puis, sur la fin du trajet, c'est un réseau à construire, qui serait construit avec un projet de montée en débit qui sera réalisé dans le prochain mois dans le cadre du projet départemental global pour desservir Marizy. Ce sera donc un tracé commun, jusqu'à l'entrée du site.

Il n'y a pas d'impact visuel, étant donné que l'on passe tout en souterrain. Il n'y a aucun impact sur la couverture actuelle et la desserte des communes, puisque ce sont des fibres noires, donc non activées et qui méritent des abonnements spécifiques, de la part du client et un traitement particulier dans le central de la part de l'opérateur.

À la charge du département, le projet a été évalué à 150 000 euros. Il y a une petite partie, de 300 euros par an qui représente également la location des fourreaux qui vont être utilisés et qui appartiennent à Orange. Quant aux frais de raccordement, c'est à la charge du client. L'intérêt, c'est que le volume d'abonnement potentiel peut permettre la venue d'autres opérateurs et offrir à la population locale d'autres services par d'autres opérateurs.

Concernant la téléphonie mobile, les objectifs et les souhaits du Groupe Pierre & Vacances, c'est la couverture 3 G ou 4G par les quatre opérateurs. La seule possibilité, c'est l'installation d'un pylône. Il y a bien sûr un impact visuel. Par contre, l'implantation du pylône est le fruit d'une étude d'impact et pourra donc sans doute bénéficier aux gens arrosés par ce pylône. Le coût de ce pylône est de l'ordre de 80 000 euros.

Philippe QUEVREMONT

Qui paie le pylône ?

Jean-Michel MARTIN, chargé du projet d'aménagement numérique du département, Conseil départemental de Saône-et-Loire

Si les quatre opérateurs viennent, en principe ce sont eux qui le paieront.

Philippe QUEVREMONT

Je vais tout de suite poser la question qui a déjà été posée. Je pense qu'il faut vérifier la réponse. On a une partie de la réponse sur la téléphonie mobile. S'il y a un pylône, il bénéficie à tous ceux qui sont à une distance normale du pylône. Pour l'ADSL, on avait observé qu'il y avait une demande de raccordement ADSL avec des services qui étaient actuellement très lents. Est-il possible d'améliorer au passage l'ADSL ?

Jean-Michel MARTIN, chargé du projet d'aménagement numérique du département, Conseil départemental de Saône-et-Loire

L'ADSL, c'est une technologie développée aujourd'hui sur le réseau cuivre d'Orange. Et, sans rentrer dans le détail, plus vous êtes loin de la source d'information, plus il y a de la perte en ligne et donc plus vous vous trouvez démunis au niveau des billes qui vous sont délivrées. Le projet, ici, n'a aucun impact sur le réseau cuivre d'Orange. Les abonnements sont très spécifiques, qui n'ont rien à voir avec les abonnements à 30 euros que vous payez sur Internet pour les particuliers. Ce sont des abonnements client.

Par contre, le projet global du département et le schéma d'aménagement numérique qui a été voté en février 2012 prévoient, dans les 7 prochaines années, la couverture en fibre optique de l'ensemble du territoire, avec deux phases de travaux. L'ensemble du territoire sera couvert par la fibre optique en 2022.

Philippe QUEVREMONT

Vous avez répondu très clairement à la question. Je ne suis pas sûr que ça réponde de manière satisfaisante aux usagers qui sont dans la salle. Je vous remercie pour votre clarté.

Y a-t-il des questions ?

Jean-Luc FONTERAY, conseiller départemental du canton de Cluny

Le canton de Cluny jouxtant le Center Parcs, avec La Guiche comme commune... On vient de parler de la couverture mobile. Si on a bien compris la réponse sur la couverture très haut débit du fait des décisions du département de faire un aménagement numérique sur l'ensemble du département. Et La Guiche fait partie de la phase une, puisque la communauté du Clunisois et dans la phase une... En ce qui concerne la couverture mobile, peut-il être envisagé que la couverture du Center Parcs, plutôt que l'implantation des pylônes pour la couverture mobile du Center Parcs permette une amélioration de la commune en 3G, voire 4G sur les communes environnantes, c'est-à-dire La Guiche, Le Rousset et Marizy ?

Jean-Michel MARTIN, chargé du projet d'aménagement numérique du département, Conseil départemental de Saône-et-Loire

L'implantation du pylône aujourd'hui n'est pas définie.

Jean-Luc FONTERAY

C'est bien pour ça que je posais la question...

Jean-Michel MARTIN, chargé du projet d'aménagement numérique du département, Conseil départemental de Saône-et-Loire

Effectivement, aujourd'hui, dans le schéma de cohérence régionale, 7 communes ont été identifiées, avec un déficit flagrant de couverture mobile, dont Chevagny-sur-Guye. C'est une problématique globale. Et donc, dans le cadre de ces études, le pylône, qui desservira Center Parcs pourra être installée... Alors là il faudra trouver l'emplacement...

Jean-Luc FONTERAY

J'ai bien connaissance que la commune de Chevagny-sur-Guye fait partie du programme de résorption des zones blanches. Là, je parle de la commune de La Guiche, qui aujourd'hui a une couverture passable, voire médiocre. La couverture de Chevagny pourra être peut-être différente de la couverture du Center Parcs, comme nous sommes sur le débat public du Center Parcs je parle de la couverture mobile du Center Parcs, ma demande est que cette couverture mobile du Center Parcs intègre une amélioration des couvertures des communes limitrophes du Center Parcs, dont La Guiche.

Jean-Michel MARTIN, chargé du projet d'aménagement numérique du département, Conseil départemental de Saône-et-Loire

Ca dépendra de l'étude d'implantation...

Jean-Luc FONTERAY

Oui, mais ça peut être aussi dans les exigences. On a vu que toutes les infrastructures, les réseaux qui sont nécessaires au Center Parcs doivent bénéficier au territoire immédiat.

Jean-Michel MARTIN, chargé du projet d'aménagement numérique du département, Conseil départemental de Saône-et-Loire

Je pense que c'est l'intérêt du débat public de faire effectivement émerger des points de vigilance. On peut considérer que c'est un point de vigilance lorsque l'on étudiera l'implantation du pylône... Parce qu'il y a deux façons de l'étudier. Soit on pose le pylône et on regarde ensuite qui est concerné, soit on regarde qui est concerné et en conséquence où on mettra le pylône.

Philippe QUEVREMONT

Merci pour cette réponse. Une dernière question sur le sujet des télécommunications...

Question du public

Moi, ça sera une question plus générale pour Monsieur le Vice-président du département. Il nous a parlé d'aménagement du territoire. J'habite la commune du Rousset depuis 19 ans. Nous sommes très mal couverts en téléphonie mobile. Nous n'avons pas Internet, pas d'ADSL, pas de haut débit. Nous n'avons pas d'assainissement collectif. Nous avons un réseau d'électricité très déficient, parce que nous sommes toujours en panne. Alors, bien sûr, je vous rassure tout de suite, je suis pour l'implantation du Center Parcs, mais quel va être l'impact pour les habitants de la commune du Rousset ?

Philippe QUEVREMONT

Merci, on va répondre sur la question téléphonie mobile. Puis, on clôturera cette partie du débat.

Un représentant du Conseil Départemental

Quand je disais que toutes les études n'étaient pas finalisées, je crois que nous aurons à cœur, dans les semaines qui suivront, une éventuelle confirmation de la part de Pierre & Vacances du projet, d'affiner ses études pour voir, effectivement quels peuvent être les points noirs aux alentours du Center Parcs qui peuvent être également traités par les travaux qui seraient liés à l'aménagement du Center Parcs, au titre de l'aménagement du territoire.

CONCLUSION DU RAPPORTEUR

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de tirer quelques fils de cette réunion, à chaud. Ce n'est donc pas très construit.

Que retient-on ? Évidemment, il continue d'y avoir une forte objection au principe même du projet et cela traversera toutes les réunions, jusqu'à la fin. Ce sont des arguments qui sont tout à fait respectables, qu'il faut entendre. Et si on pouvait éviter les noms d'oiseau pour qualifier telle ou telle attitude, ce serait tout à fait bien.

Il y a quand même un gros point qui a été abordé : le fait qu'il y a des questions auxquelles il n'a pas été répondu. Deuxième point : il y a des études qui doivent être mises en ligne et qui ne sont pas mises en ligne. Donc, moi je demande à Pierre & Vacances, d'ici lundi, de mettre en ligne toutes les études qui figurent comme référence dans le DMO. Elles y sont toutes ? Les études auxquelles vous faites référence en tout cas, les études qui sont mentionnées. Pas seulement vos études, quand vous faites référence à des études, si elles existent, elles doivent figurer sur le site maintenant. Cela devient maintenant très urgent.

Sur les réponses aux questions, il est vrai qu'il y a eu du retard et il y en a eu de part et d'autre : un peu de Pierre & Vacances et beaucoup de la part du département. C'est quand même lié à l'installation de l'Assemblée départementale et au fait qu'il a fallu que ces questions soient validées. Donc je ne doute pas qu'elles vont arriver maintenant à un rythme serré et dans des délais tout à fait rapides. C'est vrai que ce n'est pas très compréhensible pour le public qu'une question posée le 24 avril n'ait pas reçu de réponse début juin. Ce n'est pas très acceptable. Ce qui a traversé ces débats, c'est la question de l'aménagement du territoire. Finalement, tous ces équipements publics, participent-ils réellement à l'aménagement du territoire ? Et pour participer à l'aménagement du territoire, encore faudrait-il qu'ils desservent davantage de populations déjà existantes. On a eu le sentiment, dans beaucoup d'interventions, à tort ou à raison, qu'en quelque sorte, Center Parcs passait devant les habitants déjà existants dans le secteur. Et ça, je crois qu'il faut vraiment prendre ça en compte. Et ce que vous venez de dire, notamment sur l'ADSL et la téléphonie, c'est quelque chose d'important. On ne peut pas isoler ce qui est fait pour le Center Parcs du reste des villages. Il faut évidemment qu'il y ait des retombées.

Deuxième point qui a été beaucoup souligné : la mobilisation de fonds publics, que ce soit des fonds du département ou seulement des possibilités d'emprunt des différents syndicats, au détriment d'autres investissements. Comme les possibilités ne sont pas infinies, cela revient vraisemblablement à assécher la possibilité de faire d'autres équipements, qui apparaîtraient à certains comme plus utiles et plus urgents. Et l'idée qu'il y a une espèce de concentration de moyens sur un projet. À cela, évidemment il a été répondu que ce projet participait à l'aménagement du territoire, en apportant du développement économique dans un secteur qui, actuellement, est un peu à la traîne, si je puis m'exprimer ainsi, par rapport au reste du département. J'essaye de

dire ce qui a été dit. Je n'ai pas d'opinion sur la question. Mais il me semble que c'est cela qui a été répondu. Et cette question de tout focaliser sur un projet est quelque chose qui reste très sensible dans l'assemblée.

Un troisième point, ça a été le sentiment qu'il y avait une dissymétrie de traitement entre Center Parcs et le citoyen lambda. Alors que l'on existe du citoyen lambda qu'il paye ses raccordements, là on apporte les raccordements à Center Parcs, dont certains bien sûr seront amortis par des services qu'il achètera et d'autres moins, car certains ne donneront pas des redevances. C'est en particulier le cas des projets routiers. Ça aussi, c'est quelque chose qui est important.

Le sujet de l'eau a été abondamment abordé. C'est un sujet sensible. Et là encore, je ne suis pas certaine que tout le monde ait compris que le besoin d'eau de Center Parcs offrait une opportunité pour améliorer les réseaux existants. C'est donc peut-être quelque chose qu'il faudra approfondir et expliquer. Il y a vraiment eu, de ce point de vue-là, des interrogations. Il y a beaucoup d'interrogations sur l'augmentation du prix de l'eau, qui ne serait pas due au Center Parcs, mais aux besoins de renouveler des réseaux déjà existants. Et puis, sur la question de l'arrêté sécheresse, je crois qu'il a été répondu d'une manière satisfaisante par Center Parcs.

Sur la question de l'assainissement, évidemment, il y a encore là la question du coût et des subventions et celle de savoir ce que ça va apporter, en quelque sorte, comme amélioration pour les usagers actuels. Deuxième question importante : que se passe-t-il s'il y a un défaut, en quelque sorte, de Pierre & Vacances ? La station d'épuration est là, elle coûte cher, il va bien falloir, quand même payer, amortir la dépense. Qui va payer, sachant que là pour le coup c'est vraiment la commune de Marizy elle-même qui investit ? Alors certes il y a des subventions, mais il y a une vraie difficulté. Et puis, moi personnellement j'ai eu un petit peu de mal à comprendre, mais sans doute ne suis-je pas douée... j'ai eu une certaine difficulté à comprendre l'amortissement du projet entre part fixe et part variable. Si on arrivait à expliquer cela mieux sur le site, peut-être que je finirais par comprendre. Mais c'est un peu compliqué.

Quelques interrogations sur la pollution de l'Arconce. Je me demande s'il y a des chiffres que j'ai bien compris. Là, peut-être, on pourra me dire si j'ai bien compris ou si j'ai compris de travers. J'ai compris que les redevances pour assainissement que paierait Center Parcs seraient de 130 000 euros par an. C'est ça ? Et que le coût de fonctionnement de la station serait de 110 000 euros par an. C'est ça ? Ce qui veut dire qu'il ne reste pas grand-chose pour amortir... Petite remarque au passage.

J'ai mal compris ? Alors vous rectifierez. Comme je ne suis peut-être pas toute seule à avoir mal compris, ce serait bien que ce soit rectifié.

L'électricité, ça a peu posé de questions.

Sur le gaz, il y a quand même un choix un peu difficile qui reste à faire, puisqu'apparemment il y a une vraie difficulté à amortir l'investissement d'une solution qui serait la solution la plus acceptable, vraisemblablement sur le plan écologique. Parce qu'il n'est pas question de chauffer tout au gaz...

Et puis enfin, évidemment sur les télécoms et l'ADSL une très grande demande, qui est ressortie à chacune des réunions que nous avons faites, qui est de dire : « quand est-ce que l'on aura l'ADSL ». Il y a une véritable urgence. Beaucoup de gens ont le sentiment que n'ayant pas accès à l'ADSL, ils sont handicapés sur le plan du développement économique. Je crois que là aussi vous avez répondu.

Je vous remercie de tout ce travail. C'est un travail difficile, qui touche à beaucoup de choses. Je n'ai pas reparlé des accès routiers, parce que je ne crois pas que c'est la peine d'épiloguer sur le fonctionnement des GPS. On avance progressivement bien sûr. Encore une fois, les objections restent très fortes. Mais c'est important de clarifier à chaque fois qu'il est possible les points techniques et de donner des informations tout à fait fiables et sérieuses.

Le site va donc être complété. Toutes les slides qui ont été présentées vont y figurer, bien évidemment. Les réponses aux questions qui ont été posées vont aussi être accélérées. Et puis je vous donne rendez-vous, demain déjà, pour cette grande journée environnement où nous ferons une visite du site. On ira repérer le futur site éventuel de la station d'épuration de Marizy, les accès depuis la route, au niveau du Moulin du Rousset, et puis une petite incursion dans le bois. Et ensuite il y aura un atelier qui abordera toutes ces questions d'environnement, que ce soit les questions de pollution, d'assainissement, mais également de biodiversité et d'énergie.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée.